



# **CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

\*\*\*\*

Compte-rendu de la séance du  
Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019

**TOME 2**



## Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019

### *Présents :*

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE (à partir de DEL2019\_285) - Patrick GUILLEMOTEAU (à partir de DEL2019\_284)- Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

### *Absents ayant donné procuration :*

Gilles CAPOT	procuration à	Gladys THIEBAULT
Aurélie DI CAMILLO	procuration à	Éric MARTIN
Jean-Luc BOSC	procuration à	Laurent DESPLAT
Didier BROUSSARD	procuration à	Isabelle DULAURENS
Betty DESPAGNE	procuration à	Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance :* Caroline VION

\*\*\*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Mes chers collègues, je vous propose de prendre place, puisque j'ai cru comprendre en plus que sur le site il avait été annoncé un Conseil à 18 heures alors que c'est 19 heures. Je présente toutes les excuses de la Mairie à toutes celles ou ceux qui sont arrivés à 18 heures au lieu de 19 heures, raison de plus que nous commençons réellement à 19 heures cette fois-ci*

*Il ajoute : « Avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais évoquer la mémoire de Jacques CHIRAC. Jacques CHIRAC était le cinquième Président de la Cinquième République française. Jacques CHIRAC a marqué la vie publique pendant plus de 40 ans, il a dirigé notre pays pendant 12 ans. Chacun a bien sûr des souvenirs personnels de cette période pendant laquelle Jacques CHIRAC était Président de la République, mais nous pouvons nous souvenir de cette soif d'agir, de cet appétit de la vie, de ce panache qui l'a caractérisé. On peut se souvenir aussi de ce rapport si particulier qu'il entretenait avec les Français. Un contact à la fois simple, chaleureux, tolérant et humain, capable de parler tant aux plus grands puissants de ce monde, industriels ou politiques comme aux personnes les plus vulnérables. On peut se souvenir également de ses combats pour le dialogue entre les peuples du monde et pour la paix, pour l'environnement qui est un sujet majeur aujourd'hui, pour l'égalité des chances avec sa volonté de réduire la fracture sociale qui avait été le thème de sa campagne en 1995, et son engagement contre la guerre en Irak dont nous voyons, tous les jours, en permanence, combien cette guerre a été néfaste aux équilibres géopolitiques. Corrésien, Français, Parisien puisqu'il a été Maire de Paris et citoyen du monde, c'était Jacques CHIRAC. Il aimait la France et les Français, et les Français le lui rendaient bien.*

*Jacques CHIRAC disait : « Je veux dire aux Français et aux Françaises, et plus particulièrement aux jeunes que par-delà les doutes et les difficultés, nous devons tous être fiers d'appartenir à une communauté qui a la volonté de faire vivre les principes d'égalité et de solidarité. C'est une chance d'appartenir à la communauté française, chacun doit en avoir conscience et agir en conséquence. »*

*Je vous propose maintenant de nous recueillir en observant une minute de silence.*

*Je vous remercie.*

*Je propose en informations deux éléments. D'abord vous rappeler ou vous informer que la salle Le Royal dont la rénovation est désormais achevée sera inaugurée le 19 octobre à 11 heures. Vous êtes évidemment tous invités, sachant que l'inauguration se poursuivra sur toute la journée, mais le moment officiel aura lieu à 11 heures. La Villa Clément V, je l'espère, sera quant à elle inaugurée le 5 décembre à 17 heures. La Villa Clément V qui portera le nom de « Maison de la vie associative », mais qui conservera toujours au niveau patrimonial le nom de « Villa Clément V ».*

*Je propose en premier lieu l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet dernier. Cela remonte un peu, y a-t-il des remarques ? »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « *C'est par rapport à l'accessibilité sur le site de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Excusez-moi je saisis juste cet instant préliminaire pour le préciser. A priori, l'ordre du jour a été rendu disponible sur le site assez tardivement, tout à l'heure. C'est pour l'information des Pessacais, je ne parle pas pour l'information du Conseil Municipal. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *L'ordre du jour vous l'avez reçu comme tout le monde dans les délais légaux. Ne laissez pas imaginer que nous n'aurions pas transmis l'ordre du jour en temps et en heure légalement respectés. »*

**Madame CURVALE** déclare : « *Non, ce n'est pas du tout cela. Je parle sur le site de la Ville, pour l'information des habitants. De la même façon, c'est pour regretter que s'il y a bien archivages successifs de nos comptes rendus. Depuis la refonte du site, il n'y a toujours pas la possibilité de retrouver les enregistrements du Conseil, ce qui se fait, vous en conviendrez, dans beaucoup de collectivités. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Pourtant tout est au point pour enregistrer, il conviendra de résoudre cette question. Je ne suis pas certain d'ailleurs que l'enregistrement audio soit beaucoup consulté. Il ne l'était pas du tout, car c'était assez compliqué. Cela fait partie des choses qui, quoi qu'il en soit, peuvent contribuer à la transparence de nos débats politiques. »*

*Sur l'approbation du compte rendu, il n'y a pas eu de remarque. »*

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2019 n'appelant aucun commentaire, celui-ci est adopté par l'assemblée délibérante.

**Monsieur le Maire** déclare : « *En ouverture de l'examen de l'ordre du jour, lors du Conseil Municipal du 8 juillet dernier, nous avons examiné le rapport sur l'avancement de la mutualisation. Il avait été constaté à juste titre que l'ensemble des éléments chiffrés, notamment tous les indicateurs chiffrés qui devaient accompagner le rapport n'avaient pas été transmis. Nous vous les avons transmis dans les jours qui avaient suivi, et je vous avais proposé, ce que vous aviez accepté, c'est qu'il puisse y avoir une transmission, parallélisme des formes oblige dans les mêmes conditions que le rapport initial pour cette séance du Conseil Municipal et que vous puissiez, si vous le souhaitez, aborder ou commenter les éléments chiffrés que vous n'aviez pas pu commenter par défaut de leur production lors du dernier Conseil Municipal. Vous l'avez bien reçu. Je ne sais pas si vous souhaitez prendre la parole sur le sujet. Je ne rouvre pas, a priori, le débat. Je vous donne la possibilité de vous exprimer sur les éléments chiffrés, c'est tout.*

*Il n'y a pas de demande de prise de parole, donc on enregistre que vous avez bien eu tous les éléments, y compris ceux qui n'avaient pas été transmis la dernière fois.*

*Nous aurons un certain nombre de délibérations, et nous aurons 4 questions orales, je le dis pour le public, qui seront posées en fin de Conseil.»*

\*\*\*

**aff n°DEL2019\_283 : Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Parc d'activités du Bois de Saint-Médard »**

**Monsieur YAHMDI** déclare : « *L'aménagement du lotissement « Parc d'activités du Bois de Saint-Médard » a donné lieu à la création d'un budget annexe par délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019*

page n° 2<sup>er</sup>

30 septembre 2010. L'aménagement de ce lotissement est aujourd'hui terminé et tous les terrains ont été vendus. Le coût global de l'aménagement de ce Parc d'activités s'élevant à 2 461 733 €, et les recettes issues de la vente des terrains aménagés s'élèvent à 2 432 544 €. Il en résulte donc un déficit de 29 189 €. Il vous est proposé de combler ce déficit par le versement d'une subvention d'équilibre à ce budget annexe qui sera ensuite clôturé.

**Monsieur le Maire** déclare : « Donc fin de l'opération aménagement, clôture du budget annexe. »

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Parc d'activités du Bois de Saint-Médard » pour un montant de 29 189,64 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2019\_284 : Accompagnement du SPUC Handball pour l'accès au haut niveau de la section féminine**

**Monsieur BENEYTOU** déclare : « La section handball du SPUC fait partie des clubs qui ont marqué l'histoire du sport pessacais avec un titre de Champion de France en deuxième division en 1972 pour les féminines. Avec plus de 400 licenciés à ce jour le SPUC handball évolue avec son équipe filles en National 1 depuis 8 ans. Elles ont manqué de très peu la saison dernière l'accession en deuxième division. La Ville souhaite, par cette convention, accompagner le club à se développer afin de lui permettre d'accéder au haut niveau à nouveau.

En contrepartie, la section handball s'engage à poursuivre la formation des jeunes, à poursuivre le lien avec la classe sportive de Noës, à contribuer aux temps forts des animations de la Ville comme Octobre Rose, Téléthon et bien d'autres, à ouvrir une école de handball pour les plus petits, à développer la pratique pour les publics handicapés en lien avec l'ASAB.

Le club s'engage dans une démarche écoresponsable avec l'usage de gobelets et supports écoresponsables, favoriser le covoiturage pour le déplacement des équipes, mettre en place le tri systématique des déchets lors des activités d'entraînements ou de compétition. Pour compléter cette information-là, j'ai eu ce matin le Président au téléphone, il s'engage également dans une démarche 0 plastique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le projet de la section SPUC handball, je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.»

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « Cette convention liste de manière déjà complète les engagements de la section Handball, vous venez de les rappeler et aussi les engagements en matière d'écoresponsabilité. Mon intervention porte juste sur d'éventuels compléments. Pour les engagements de la section Handball, vous venez de le rappeler, il y a cet engagement de développer la pratique sportive pour les publics handicapés et pour les petits. Comme ici il s'agit d'une équipe féminine, je me suis posé la question de savoir s'il y aurait un effort spécifique, des actions spécifiques pour capter plus de filles vers ce sport, même si cette équipe-là est déjà très dynamique, dès le plus jeune âge. On a l'occasion, un peu plus tôt dans l'année, de débattre de rapports sur l'égalité femmes/hommes, filles/garçons et des actions de la Ville. Je me dis que c'est peut-être quelque chose qui pourrait être précisé, même si c'est peut-être déjà fait, je ne sais pas. C'est à titre de complément.

De même pour les engagements écoresponsables, il y a désormais, dans la formation des éducateurs sportifs, la possibilité d'avoir une formation pour mieux accompagner les démarches en général écoresponsables ou de développement durable, donc ce serait peut-être bien de le rajouter comme un point, sans que ce ne soit évidemment un critère privilégié de choix des formateurs, mais de les encourager à passer ce type de certificat pour mieux répondre aux engagements de la section.

Le dernier point, on va voir tout à l'heure dans la répartition des crédits la somme qui, je pense, correspond à cette nouvelle convention pluriannuelle qui est une somme significative de la part de la Ville. Je voudrais savoir si, dans les discussions que vous avez

*avec le club, ou dans votre propre vision de l'évolution du sport sur la Ville, vous avez une stratégie qui pencherait plutôt sur l'utilisation, finalement, de cette subvention pour en profiter pour structurer ce qui prend peut-être un peu plus de temps l'équipe en place, la faire monter encore plus haut, mais progressivement, ou si cette subvention peut être utilisée pour faire venir rapidement de l'extérieur de bonnes joueuses, ce qui peut être une stratégie gagnante c'est le cas de le dire, mais peut-être à court terme et pas de la même façon qu'un travail en profondeur avec les juniors. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Dire que le SPUC Handball est un modèle dans le monde associatif pessacais n'est pas exagéré. Sa dynamique sportive, son modèle de gouvernance, ses valeurs font que le slogan de cette association « être plus qu'un club » n'est pas usurpé. Ce club dispose d'une longue histoire, Monsieur l'Adjoint l'a rappelé, des bases solides, des bénévoles investis, et surtout d'une transparence vis-à-vis de ses adhérents, assez remarquable. Je pense que nous sommes plusieurs ici à pouvoir en attester, notamment lors de l'Assemblée générale. Vous aurez bien compris que nous sommes pleinement conscients que la Ville dispose d'une véritable chance d'avoir sur son territoire un club comme celui du SPUC Handball.*

*Pour autant, nous sommes quelque peu étonnés à la lecture de la convention qui nous est proposée par le caractère un peu minimaliste des éléments relatifs à l'accompagnement du SPUC Handball pour l'accès au haut niveau de la section féminine tel que cela nous est proposé. La délibération énonce, je cite : « Le développement sportif et l'accès au haut niveau pour la section féminine nécessiteront un renforcement de la structuration sportive de l'équipe première tant au niveau de l'effectif, de l'accompagnement technique, mais également du fonctionnement interne. » L'article 3 de la convention donne les engagements du club dont certains sont déjà acquis et consistant à faire une plus grande place à la Ville, mais je ne sais pas exactement à quoi vont servir ces 50 000 € supplémentaires. Que veut dire renforcement de la structuration sportive de l'équipe première sachant que si l'objectif est de monter, il faut avoir conscience de la marche à franchir et de la nécessité de regarder avec lucidité la transformation que cela constitue ? Le plus petit budget de la deuxième division avoisine le million d'euros. Même si l'argent n'est pas le seul critère de réussite, pour paraphraser l'expression populaire « l'argent ne fait pas le bonheur, mais y contribue. » Nous avons confiance dans ce club et savons qu'ils veilleront à ne pas sacrifier l'essentiel, rester un club qui forme les jeunes, qui crée les conditions permettant à ce que l'équipe première tienne son rang. Nous voterons donc favorablement cette délibération, mais nous souhaitons souligner que c'est dommage, alors qu'un effort supplémentaire est consenti, de ne pas poser les bases de cet accompagnement supplémentaire de façon plus détaillée et transparente, notamment sur le volet relatif à la montée au haut niveau.»*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. BENEYTOU** qui déclare : *« Je vais répondre tout d'abord à Mme CURVALE et je laisserai le soin, éventuellement, à mon collègue Jérémie LANDREAU de compléter. Sur l'égalité, je pense que c'est un club qui est exemplaire quand on regarde le nombre de licenciés. Je pense qu'il y a, à une dizaine ou une quinzaine de licenciés près, la parité hommes/femmes.*

*Vous parliez de s'engager dans une démarche écoresponsable, je tiens à souligner que le SPUC Handball s'était déjà engagé l'année dernière dans la formule « Pessac s'engage ». D'ailleurs ils ont été accompagnés par mon collègue Jérémie LANDREAU.*

*Concernant la montée de l'équipe filles, je vous rejoins tout à fait, et le club en est bien conscient, on pourrait effectivement aller chercher des joueuses à droite, à gauche et monter très vite, ce n'est pas la volonté du club, ce n'est pas la volonté de la Ville, c'est ce qui nous a séduits. Nous voulons passer par la formation même si cela mettra un peu plus de temps. Effectivement nous avons des joueuses ponctuelles qui arrivent, il y a une joueuse qui est là à l'heure actuelle qui est une joueuse anglo-saxonne, mais elle n'est là que pour 5 mois, elle est là pour ses études. Le club ne veut pas aller chercher des mercenaires, cela ne rimerait à rien, nous voulons passer par la formation. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. LANDREAU** qui déclare : *« Simplement pour rappeler que le SPUC Handball est accompagné depuis le début de l'année dans le cadre de l'appel à projets « Pessac durable » pour cette transition écologique, dans cette*

démarche de 0 plastique, et également de formation des plus jeunes parce que c'est un axe important de notre politique éducative au développement durable, à la transition écologique. »

**Monsieur le Maire** déclare : « Je rajouterai, pour ma part, que lorsque nous attribuons une subvention qui est importante, mais qui ne permet pas d'avoir une équipe de professionnels, nous sommes très loin des enjeux financiers d'une équipe professionnelle telle que celle qu'il peut y avoir à Mérignac, par exemple. Nous en sommes extrêmement loin. Nous avons à faire confiance aux différentes associations que nous subventionnons, dans le cadre des conventions que nous passons. Je rappelle que si nous devions être beaucoup plus précis, nous contreviendrions à la réglementation qui impose qu'il y ait une liberté associative. Cela étant, nous serions dans ce que nous appelons la « gestion de fait ». Il convient d'avoir la production des éléments, mais parfois plus les éléments a posteriori sur des engagements qui ont été pris que dans l'engagement a priori des dépenses, sinon nous pourrions tomber sous l'accusation qui ne demande pas forcément à être malhonnête, mais l'accusation de gestion de fait. Je le rappelle. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de développement sportif et l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2019\_285 : Exercice 2019 – Répartition n° 4 des crédits de subventions**

**Monsieur YAHMDI** déclare : « C'est la répartition numéro 4 des crédits de subventions avec des subventions d'équipement qui s'élèvent à 53 866 €. Nous avons le montant principal de 39 906 € pour EQUALIA. C'est notre participation aux travaux d'investissement sur le stade nautique pour le deuxième trimestre 2019. Nous avons aussi des subventions qui sont attribuées aux associations. Une liste de projets a été soumise sur laquelle nous avons décidé de soutenir ces associations pour un montant de 139 737 €. »

**Monsieur le Maire** déclare : « On trouve notamment la subvention de 50 000 € pour la section féminine de handball dont nous venons de parler. »

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur SARRAT ne prend pas part au vote.**

#### **aff n°DEL2019\_286 : Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes – Canton 2 de Pessac – Nouvelle affectation de la dotation 2018**

**Monsieur YAHMDI** déclare : « Le montant devant être attribué à la Commune de Pessac au titre de l'année 2018 s'élevait à 92 162 €. Cette subvention a été versée et enregistrée dans les comptes de la Ville. Pour la partie de la Commune intégrée à ce canton, le coût prévisionnel des investissements retenus inscrits au budget 2018 s'élevait à 195 833 € soit 235 000 € TTC. Or des deux opérations retenues, la première n'a pu être réalisée et le coût de la seconde s'est avéré inférieur aux prévisions. Les travaux projetés dans l'espace social Alain Coudert n'ont pas été engagés, car la définition précise des besoins n'a pas pu aboutir. Le coût final de la Maison du vélo est minoré par la non-réalisation d'une extension. En conséquence pour conserver à la Ville le bénéfice de la totalité de la subvention du FDAEC versée au titre de 2018, il convient de proposer, en substitution, d'autres opérations d'équipement réalisées au cours la même année. Le Conseil Départemental de la Gironde a donné son approbation à cette nouvelle proposition d'affectation de la dotation 2018 du FDAEC. Le coût des investissements retenus réalisés en 2018 s'élève ainsi à 280 226 € soit 336 271 € TTC. Les opérations supplémentaires qui ont été retenues sont la restructuration et l'amélioration des installations thermiques à la médiathèque, une mise en accessibilité des allées concernant le cimetière, des travaux

*prévus sur la crèche Serpentine avec la rénovation et l'amélioration en termes de performances thermiques de la toiture.»*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 2, la nouvelle affectation de la dotation 2018 du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_287 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier – Avenants n°1 aux marchés 18010C/18010E/18010F/18010G/18010H/18010I/18010J – Avenant n°2 au marché 18010I0 – Avenants n°3 aux marchés 18010B et 18010L**

**Monsieur MARTIN** déclare : *« Cette délibération présente une série d'avenants concernant la restructuration et l'extension des écoles Jean Cordier. Je ne vais pas détailler les travaux complémentaires pour les différents lots puisqu'ils sont indiqués dans le texte de la délibération. Ces avenants sont de 3 ordres, soit des demandes supplémentaires des réseautiers, il y en a quand même quelques-unes : REGAZ, ENEDIS, la SABOM ont demandé des éléments supplémentaires, soit des demandes supplémentaires du bureau de contrôle ou du maître d'ouvrage c'est-à-dire la Ville, soit des oublis, des problèmes de conception de la maîtrise d'œuvre. Le cabinet d'architecte est plutôt reconnu, mais nous avons vu l'année dernière qu'il avait été racheté, de ce fait nous avons changé à 3 reprises d'architecte référent pour ce dossier, cela se ressent sur le suivi de l'opération. Quand nous faisons les plus et les moins, l'ensemble de ces modifications représente une plus-value d'environ 180 000 €. Ce montant est à déduire de l'enveloppe « divers et imprévus » qui représente normalement 5 % des montants des travaux comme je l'explique à chaque conseil où nous avons des avenants. Ce budget « divers et imprévus » fait l'objet d'une ligne dédiée aux dépenses supplémentaires que nous avons nécessairement sur les opérations et que nous avons systématisées pour chacun des projets de construction ou de rénovation.*

*Pour votre complète information, le montant des avenants à ce jour représente 3,2 % du montant des marchés de travaux, donc nous sommes dans les clous de l'estimation de départ pour la totalité de l'opération à savoir 9,2 M€. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. GUILLEMOTEAU** qui déclare : *« Monsieur le premier adjoint, nous n'avons pas vraiment l'habitude d'intervenir et de poser des questions en matière de marchés publics, nous savons combien la chose est délicate. Mais si nous faisons le total des avenants, nous en sommes à 86 000 € en 3 avenants, notamment avec l'observation selon laquelle des éléments auraient été oubliés par le maître d'œuvre en conception.*

*Cela m'amène à poser 2 questions très simples, sans arrière-pensée. La première c'est est-ce que vous avez engagé une négociation pour obtenir une moins-value, autrement dit des pénalités à l'encontre de la maîtrise d'œuvre, car ce dossier me paraît le mériter ? Une question incidente, j' imagine que cela va avoir des répercussions sur la date de réception des travaux, est-ce que nous pouvons avoir une idée prévisionnelle de la réception des travaux compte tenu des retards pris ? »*

**Monsieur MARTIN** déclare : *« Je vous rappelle que la CAO a émis un avis favorable à l'unanimité pour ces avenants. Bien sûr, il y a eu négociation avec le maître d'œuvre. Bien sûr nous tenons compte de ces éléments et des erreurs ou des oublis de la maîtrise d'œuvre sur le sujet. Nous sommes en discussions continues avec l'architecte. Pour l'instant nous sommes dans leur marge qui est de 5 %, qui est réglementaire, nous ne devrions pas être au-delà. Derrière il y a aussi des avenants qui sont des demandes de la Ville, des demandes des utilisateurs, si les avenants sont justifiés, il est logique de les satisfaire. Il faut être très clair, il est préférable de faire des travaux quand les entreprises sont sur place et quand on découvre des aménagements supplémentaires que de faire réintervenir les entreprises par la suite. Sur ce sujet, les avenants qui sont des oublis, des avenants qui sont des demandes supplémentaires ou de la Ville ou du bureau de contrôle.*

*Pour l'instant une enveloppe budgétaire qui est tenue pour l'opération et je pense qui sera tenue, logiquement, même s'il reste encore un an de travaux, et des délais qui sont tenus également, il n'y a pas d'impact réel sur les délais »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Opération rappelons-le qui est très complexe puisqu'en site occupé, qui demande une attention particulière et une vigilance de tous les instants de la part aussi bien des conducteurs d'opérations, que du maître d'œuvre, que du maître d'ouvrage que nous sommes pour satisfaire non seulement les besoins futurs, mais également la vie présente du groupe scolaire Jean Cordier. Donc enveloppe respectée, c'est ce qui est important, je pense, et commission d'Appel d'Offres à l'unanimité qui intègre, je le rappelle, un représentant du groupe d'opposition. »*

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation :

- de l'avenant n°3 au marché 18010B conclu avec la société SMS,
- de l'avenant n°1 au marché 18010C conclu avec la société LAMECOL,
- de l'avenant n°1 au marché 18010E conclu avec la société CEFB,
- de l'avenant n°1 au marché 18010F conclu avec la société SML,
- de l'avenant n°1 au marché 18010G conclu avec la société SML,
- de l'avenant n°1 au marché 18010H conclu avec la société ALPHABAT,
- de l'avenant n°1 au marché 18010I conclu avec la société ARTBOIS,
- de l'avenant n°1 au marché 18010J conclu avec la société PLAMURSOL,
- de l'avenant n°2 au marché 18010O conclu avec la société COLAS SUD OUEST,
- de l'avenant n°3 au marché 18010L conclu avec la société SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_288 : Villa Clément V –Construction de la maison de la vie associative –Avenants n° 1 aux marchés 18025D/Ea/G/H/J/K et L –Avenants n° 2 aux marchés 18025A/C/Eb/F et I –Avenants n° 3 et 4 au marché 18025B**

**Monsieur le Maire** déclare : *« Là, nous parlons de la maison de la vie associative qui rassemblera le service de la Vie Associative de la Ville de Pessac et qui permettra aux associations de pouvoir également bénéficier de services, notamment d'hébergement sur ce lieu. Je demande que l'on corrige l'intitulé à chaque fois qu'il est mentionné dans le corps de la délibération, ce n'est pas une maison des associations, mais la maison de la vie associative. »*

**Monsieur MARTIN** déclare : *« Il s'agit ici d'un avenant de maçonnerie dont vous trouverez le détail dans le texte du projet de délibération. Il y a également une série d'avenants de prolongation de délais puisque vous le savez sans doute, nous n'avons plus d'architecte pour ce projet. (...) Il a donc fallu choisir un nouveau maître d'œuvre, recalculer les interventions de l'ensemble des entreprises et relancer le chantier. Néanmoins le délai d'exécution étant prolongé il est nécessaire de voter cette délibération pour proroger les marchés.*

*La maison de la vie associative, Villa Clément V devrait donc être livrée fin novembre pour une inauguration, comme Monsieur le Maire l'a indiqué tout à l'heure, le 5 décembre. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Excusez-moi, Monsieur le Premier Adjoint, je pense qu'il convient de gommer dans vos propos les éléments concernant les appréciations sur le travail de l'architecte. Je pense que l'architecte a souhaité, et nous avons convenu avec lui qu'il mette fin à son intervention. Mais je pense que nous n'avons pas exactement la même appréciation, donc il convient de ne pas en faire état. »*

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation :

- de l'avenant n°2 au marché 18025A conclu avec la société COLAS,
- des avenants n°3 et 4 au marché 18025B conclu avec la société SMS,
- de l'avenant n°2 au marché 18025C conclu avec la société MAISON BOIS,
- de l'avenant n°1 au marché 18025D conclu avec la société METALNEO,
- de l'avenant n°1 au marché 18025Ea conclu avec la société ARTBOIS24,
- de l'avenant n°2 au marché 18025Eb conclu avec la société SPEMETAL,

- de l'avenant n°2 au marché 18025F conclu avec la société M.A. DECORATION,
  - de l'avenant n°1 au marché 18025G conclu avec la société KONE,
  - de l'avenant n°1 au marché 18025H conclu avec la société ETRELE,
  - de l'avenant n°2 au marché 18025I conclu avec la société PUEL GÉNIE CLIMATIQUE,
  - de l'avenant n°1 au marché 18025J conclu avec la société M.A. DÉCORATION,
  - de l'avenant n°1 au marché 18025K conclu avec la société REVÊTEMENTS DURET,
  - de l'avenant n°1 au marché 18025L conclu avec la société IDVERDE.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_289 : Restructuration et extension de la salle de spectacle Le Royal –Avenant n° 1 au marché 18026E –Avenant n° 2 au marché 18026J – Avenant n° 3 au marché 18026A**

**Monsieur MARTIN** déclare : *« Pour ce dossier, nous avons 3 avenants qui devraient être les derniers ou presque puisque le chantier s'achève. Il devrait y avoir encore une modification de l'alarme si je me souviens bien qui a été demandée par le bureau de contrôle, puis c'est terminé. Je vous fais grâce du détail de ces avenants puisque tout est dit dans la délibération. Je vous donne juste le montant total c'est-à-dire 11 868 € TTC. Quand on regarde le bilan de l'opération, nous voyons qu'il va sans doute rester un peu d'argent sur cette opération, entre 50 et 80 000 € sur l'enveloppe financière allouée à ce projet de restructuration complète et d'agrandissement de cette salle du Royal. L'enveloppe financière qui était, je vous le rappelle, de 1 850 000 € pour refaire totalement cet équipement qui sera mis en service ce mois-ci.*

*À signaler que sur cette enveloppe nous avons pu en même temps faire une rénovation de la maison de quartier des Échoppes-Le Vallon en changeant les menuiseries extérieures et en rajoutant de l'isolation. Vous allez le voir lors de l'inauguration, c'est une très belle réalisation, ce sera une magnifique salle de spectacles qui sera remise à disposition des Pessacais et qui devrait ravir tout le monde, car le résultat est particulièrement réussi. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Je partage pleinement cette appréciation et je vous convie une fois de plus à l'inauguration dont j'ai annoncé la date et l'horaire tout à l'heure. »*

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation :

- de l'avenant n°1 au marché 18026E conclu avec l'entreprise RICHARD,
  - de l'avenant n°2 au marché 18026J conclu avec la société PASTORINO,
  - de l'avenant n°3 au marché 18026A conclu avec la société SORENOBAT,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_290 : Systèmes anti-intrusion des bâtiments communaux – Extension du périmètre au COSEC de Saige - Avenant n° 1 au marché 18033A**

**Monsieur MARTIN** déclare : *« Il s'agit juste d'un petit avenant au marché de télésurveillance des bâtiments pour rajouter le site du COSEC de Saige, donc une petite plus-value mensuelle de 43,20 €. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« La délibération est assez minime. Je pense qu'il n'y a pas d'expression particulière sur le sujet. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché 18033A avec la société STANLEY SÉCURITÉ,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_291 : Prestations de nettoyage de divers établissements communaux – Avenant au lot 3 (établissements sportifs) du marché 18032C**

**Monsieur MARTIN** déclare : *« Là encore il s'agit d'une adaptation du marché existant pour le nettoyage des établissements sportifs. La direction des sports a souhaité rajouter des prestations supplémentaires au Château de Bellegrave et au centre technique des sports. Il faut également intégrer le nettoyage de l'extension de la piscine Caneton c'est-à-dire la partie modulaire en arrière. »*

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché n°18032C sans minimum ni maximum avec la société SOLINET.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_292 : Marché de fourniture de mobilier scolaire pour les écoles – Avenant n°1 au marché 18004**

**Monsieur MARTIN** déclare : *« Il s'agit d'un avenant concernant la cession partielle des actifs de la société DELAGRAVE SA avec laquelle nous avons un accord-cadre à bons de commande depuis février 2018 puisque la société DELAGRAVE SA a vendu l'activité mobilier scolaire à la société SAONOISE DE MOBILIERS, une société qui est en Hauts-de-Saône. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Une délibération technique, là aussi. Je suppose que personne ne souhaite s'exprimer. »*

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation de l'avenant 1 au marché n°18004 portant cession partielle des actifs de la société DELAGRAVE SA., activité mobilier scolaire, au profit de la société SAONOISE DE MOBILIERS à compter du 22 juin 2019, le nouveau contractant s'engageant à reprendre l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_293 : Médiation article L.213-7 du Code de justice administrative – Protocole d'accord transactionnel**

**Madame PAVONE** déclare : *« Après 2 décisions de reclassement, l'agent qui est concerné par cette délibération a sollicité auprès du Tribunal Administratif l'annulation de ses changements d'affectation. Le Tribunal Administratif a proposé à la Ville la mise en place d'une procédure de médiation que Monsieur le Maire a acceptée. La procédure de médiation a conclu à un protocole d'accord transactionnel arrêté par les 2 parties. Ce protocole engage la Municipalité à affecter l'agent sur l'un des 2 postes nouveaux qui lui a été proposés, et l'agent en contrepartie s'est engagé à se désister des 2 recours qu'il avait faits auprès du Tribunal, il a un mois pour le faire. Nous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. GUILLEMOTEAU** qui déclare : *« Monsieur le Maire, si j'étais taquin je vous dirais que c'est dommage d'attendre une invitation du Tribunal pour parvenir à une transaction et à se mettre autour d'une table. Je pensais que le dialogue citoyen était au frontispice de cette Commune. Mais, ce n'est pas ma question, et je n'ai pas envie d'être taquin. J'ai juste une question technique. On nous demande de voter au bénéfice d'un Monsieur X une délibération pour une transaction Y. Je conçois parfaitement que dans le cadre d'une transaction il faille garder un caractère absolu de confidentialité, mais je pose dès lors la question : pourquoi en Conseil Municipal ? Pourquoi pas, par exemple, en commission là où les interventions ne sont pas forcément publiques, puisque c'est constitué d'agents et surtout d'élus ? Ou alors pourquoi ne pas le mettre au chapitre 33 c'est-à-dire à la fin de vos délibérations pour éviter de voter ? Il y a certainement une explication administrative, mais vous allez me la fournir. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Elle est tout simplement juridique c'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a une autorisation d'ester en justice et que nous étions dans le cadre d'une procédure contentieuse, pour mettre fin à la procédure contentieuse, parallélisme des formes, il convient d'avoir cette délibération, c'est exigé par la justice elle-même. C'est*

*le premier point.*

*Deuxième point, en commission il y a sans doute des choses qui peuvent être dites, mais encore faut-il y participer, et là non plus je ne veux pas être taquin, M. GUILLEMOTEAU. »*

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur X.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, CURVALE, MULLER, DESPAGNE et de MM. DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR**

**aff n°DEL2019\_294 : Protection sociale Complémentaire Prévoyance des agents de la Ville de Pessac – Choix de l'attributaire**

**Madame PAVONE** déclare : *« Suite au principe de renouvellement de la convention de participation sociale et complémentaire pour les agents de la Ville et ceux du CCAS, un avis d'appel à concurrence a été opéré. 5 offres ont été reçues, et c'est l'offre du courtier COLLECTEAM associé à l'assureur ALLIANZ qui est apparue la plus complète, la plus proche des garanties demandées et des critères réglementaires. Le Comité Technique du 17 septembre a approuvé cette proposition. Il vous est proposé de faire de même c'est-à-dire de retenir l'offre de COLLECTEAM assureur ALLIANZ pour la convention de participation des agents de la Ville et du CCAS. »*

Le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre du courtier COLLECTEAM associé à l'assureur ALLIANZ en prévoyance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation jointe et tout acte permettant la mise en œuvre de cette convention.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_295 : Chargé de mission Transition écologique et solidaire – Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A**

**Madame PAVONE** déclare : *« Dans le cadre de la démarche qui met en œuvre une véritable transition écologique et solidaire toujours plus ambitieuse pour notre Commune à savoir notamment la réduction de la consommation énergétique, de la production de gaz à effet de serre, de restriction de déchets plastiques, de développement de la biodiversité des énergies renouvelables, ces politiques nécessitent la mise en place d'une organisation adaptée afin de coordonner et de suivre le lien entre les différentes directions chargées de ces questions. Il a donc été décidé de mettre en place la direction de la Transition écologique et solidaire avec notamment le recrutement d'un chargé de mission Transition écologique et solidaire qui sera en charge de l'amélioration de la mise en place d'outils de gestion, d'évaluation, de sensibilisation. La procédure de recrutement n'ayant cependant pas permis le recrutement d'un titulaire, ce poste sera occupé par un contractuel pour une durée de 3 ans. Il vous est donc demandé de pourvoir à ce poste de catégorie A. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : *« Vous nous annoncez donc aujourd'hui le recrutement d'un ou d'une chargé(e) de mission Transition écologique et solidaire qui sera intégré(e) à une toute nouvelle direction de la Transition écologique et solidaire dont nous ne connaissons pas grand-chose dans la délibération. C'est une surprise à quelques mois de la fin du mandat. Il est vrai que l'organigramme actuel disponible à partir du site de la Ville ne donne pas beaucoup de place à cette transition écologique et solidaire, ni même à l'Agenda 21. À l'inverse de ce que font beaucoup de collectivités, l'Agenda 21 n'est pas actuellement intégré directement à la direction générale des services donc sous l'autorité du directeur général des services, mais se trouve dans une direction du développement local, tout en bas, qui elle-même est tout en bas d'une direction générale adjointe Stratégie territoriale. Mais la vraie surprise est peut-être quand même dans la durée du contrat. Vous venez nous expliquer qu'il n'a pas été possible de recruter de titulaire. Ce qui fait que vous annoncez un recrutement pour une durée de 3 ans. Quoi qu'il en soit, la toute récente loi de transformation de la fonction*

publique comporte une notion de contrat de projets qui permet d'embaucher un agent pour des missions spécifiques d'un an minimum à 6 ans maximum. Cette possibilité offerte par la loi serait déjà plus ambitieuse que ce type de contrat pour 3 ans. Justement, vous l'avez rappelé, comme il s'agit d'avoir des ambitions, de mêler des politiques avec des moyens à la hauteur pour répondre à l'urgence écologique et sociale, il est dommage de prendre ce type de décision, seulement à la fin du mandat, pour un contrat qui reste quand même sommes toutes précaire et seulement pour 3 ans. »

**Monsieur le Maire** déclare : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? D'autres remarques ? M. LANDREAU, peut-être un mot ? Non. Je vais dire un mot. Mme PAVONE, vous voulez intervenir ? Non, très bien. Nous sommes clairement dans un ajustement d'organigramme qui est lié à la vie de toute organisation. La direction en charge de l'Agenda 21 a été modifiée par des départs, par des modifications dans le périmètre que nous voulons donner à la transition écologique, notamment au niveau de l'énergie, et c'est ainsi que nous avons pensé qu'il convenait de profiter de ces opportunités pour modifier l'organigramme et créer une véritable direction de la Transition écologique. Le fait que la transition écologique soit rattachée au directeur général ou à une directrice générale adjointe ne change rien à la priorité que le politique entend donner à cette orientation. Je pense que depuis le début du mandat nous avons montré quel était le niveau d'engagement de cette Municipalité.

Quant aux remarques statutaires que vous pensez bon de formuler, Mme CURVALE, sur le fait qu'un contrat de projets serait adapté, je ne partage pas du tout votre avis puisque ce contrat-là est destiné à permettre à la personne qui va occuper le poste de pouvoir intégrer le statut de la fonction publique. Nous pensons que 3 ans peuvent être intéressants, suffisants sans doute, si cela ne l'était pas ce serait renouvelable une fois, et en aucun cas ce n'est pour un projet qui s'arrêtera à la transition écologique et, à mon avis, ne sera pas terminé y compris dans 6 ans. Donc la possibilité que la loi de la transformation publique offre avec des contrats de projets, en l'occurrence, n'est pas pertinente dans le poste que nous avons souhaité pourvoir de cette manière-là. »

Le Conseil Municipal décide de pourvoir ce poste à temps complet par un agent contractuel de catégorie A pour une durée de trois ans.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2019\_296 : Montants des vacances des animateurs vacataires**

**Madame PAVONE** déclare : « Les ALSH du mercredi connaissent un succès qui est grandissant, avec des hausses de fréquentation notamment le mercredi matin. Cette offre a été développée pour maintenir des taux d'encadrement assouplis qui sont un gage de qualité du service rendu aux petits pessacais et pour permettre aussi d'accueillir tous les enfants, d'améliorer les conditions de travail des agents qui sont sur les sites. Pour cela il a été aussi nécessaire de faire appel à des vacataires pour compléter les équipes. Force a été de constater que la concurrence des villes environnantes et les petits jobs qui étaient proposés aux jeunes ne permettaient pas de répondre à la demande, et que le recrutement devenait compliqué, la rémunération proposée étant bien supérieure à celle que nous proposons. Il a donc été proposé d'améliorer la rémunération des vacataires qui complètent nos équipes le mercredi. Les taux multiplicateurs ont donc été redéfinis. Vous avez dans la délibération les indemnités proposées aux vacataires animateurs temporaires pour les ALSH. À préciser que ce levier n'est qu'un levier parmi d'autres puisqu'une réflexion de fond a été menée et est menée avec les agents sur l'organisation du périscolaire et des ALSH. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Quelques questions, le fait générateur était véritablement une problématique d'attractivité, est-ce qu'il y a eu des carences constatées sur certains ALSH sur l'encadrement ? Est-ce que le service a été mis en difficulté réellement par rapport à ses obligations pour que cela conduise à une valorisation des montants des vacances ? »

**Madame PAVONE** déclare : « C'est vrai que les vacataires, comme je l'ai dit, venaient compléter les équipes sur le terrain, par conséquent, le mercredi matin, parfois, nous

*avons été obligés de desserrer un peu les taux d'encadrement pour pouvoir faire face. Donc il est nécessaire d'avoir des vacataires qui viennent compléter ces équipes. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Je rappelle juste que lorsque nous parlons de desserrer les taux d'encadrement, nous restons dans des taux d'encadrement qui sont réglementaires. Je rappelle qu'à Pessac nous avons fait le choix, depuis d'ailleurs votre Municipalité, Mme DEBEAULIEU opine, de conserver une profonde qualité en accroissant le taux d'encadrement qui est réglementairement imposé. Même en desserrant ce taux, nous restions parfaitement réglementaires, et donc parfaitement conformes aux normes de sécurité. En revanche nous n'étions plus conformes à ce que nous estimions être les exigences de qualité que nous voulons offrir aux enfants accueillis en ALSH.»*

Le Conseil Municipal décide d'approuver les montants précisés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 :

- Animateurs non diplômés : 5 fois la base URSSAF par jour, soit 75 € brut (valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2019)
- Animateurs diplômés : 6,7 fois la base URSSAF par jour, soit 100,5 € brut (valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2019)
  - Directeurs adjoints : 3,3 fois la base URSSAF des directeurs adjoints par jour, soit 116,16 € brut (valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2019)
  - Directeurs : 2,6 fois la base URSSAF des directeurs par jour, soit 130,5 2 € brut (valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2019)
- de dire que les montants des indemnités de vacances seront revalorisés selon les bases forfaitaires de cotisation de l'URSSAF.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2019\_297 : OIM Bordeaux Inno Campus – Signature du contrat de projet partenarial d'aménagement**

**Monsieur le Maire** déclare : *« Est-ce qu'on a une carte à projeter ? C'est quand même mieux de voir avec une carte. C'est un territoire un peu particulier, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, c'est le territoire de ce que nous appelons, c'est une peu barbare je vous prie de m'en excuser, c'est assez technocratique, c'est l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno campus. Qu'est-ce qu'une opération d'intérêt métropolitain ? C'est un territoire sur lequel nous avons identifié un grand nombre d'opportunités, mais également un grand nombre d'enjeux pour le territoire en termes de développement économique, en termes de développement, en termes de développement des mobilités, en termes d'enjeux écologiques. Ce sujet avait été lancé dès le début du mandat au moment où j'avais sollicité Alain JUPPÉ pour que nous puissions, car le point de départ se situe là, revitaliser Bersol puisqu'il était annoncé que Bersol allait perdre l'entreprise THALÈS qui allait rejoindre Mérignac par fusion avec son implantation du Haillan. C'était ce point de départ et petit à petit ce point de départ a pris une certaine ampleur. J'étais à l'époque Vice-Président de la Métropole en charge de l'enseignement supérieur et nous voyions clairement qu'il y avait des enjeux, nous le voyons sur la carte, entre BERSOL, lieu de création des richesses et lieu d'activité économique, c'est le troisième pôle d'activité économique de la Métropole, et les zones constituées du campus essentiellement, avec comme ligne directrice à la fois l'innovation, la recherche de manière générale, mais également sur des thématiques plus particulières que sont la santé puisque vous avez dans ce territoire l'ensemble des implantations à l'exception de Saint-André et l'EHPAD de Lormont du CHU de Bordeaux, vous avez 80 % des lits hospitaliers publics et privés de la Métropole qui sont sur ce territoire. Vous avez un nombre d'entreprises qui travaillent directement ou indirectement pour la santé, tant pour les produits de santé que pour la e-santé, ce qu'on appelle la « santé connectée », et vous avez évidemment tous les sujets photoniques, lasers, robotiques, et informatiques, électroniques également. Tout ceci avec au milieu un territoire qui semble né pour relier ces mondes-là, c'est le territoire de Saige qui bénéficie également de notre grande attention avec le PRU dont nous avons parlé.*

*Un territoire qui fait 1 500 hectares, qui demande une attention particulière de la Métropole. Alain JUPPÉ, je le remercie, a accepté spontanément en 2015 quand je lui ai*

*présenté ce projet que nous travaillions sur ce sujet à l'image de ce qui venait d'être créé à Bordeaux Aéroparc, l'autre OIM qui lui-même avait été fait à l'image, mais à l'échelle métropolitaine, de l'opération d'intérêt national Euratlantique. Il n'y a d'ailleurs pas d'autre OIM depuis la création de cet OIM BIC Bordeaux Inno campus.*

*Nous avons à ce moment-là engagé les discussions avec l'ensemble des partenaires, et notamment les grands partenaires institutionnels qui sont présents sur ce territoire. Quels sont-ils ? Ils sont évidemment constitués, dans un premier temps, par les différentes villes concernées, car il n'y a pas que la Ville de Pessac, il y a la Ville de Gradignan, la Ville de Talence, la Ville de Bordeaux. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais il y avait un tout petit bout de Mérignac constitué par le début du Bioparc.*

*Vous savez que le Bioparc, nous y entrons par Mérignac, mais la totalité aujourd'hui des implantations économiques qui y figure est située sur le territoire de Pessac. Il y a une commune qui n'appartient pas à la Métropole qui est associée c'est la Commune de Canéjan puisqu'il y a une continuité d'activité sur Bersol entre Pessac et Canéjan.*

*Ce territoire, il convenait de lui trouver un destin si possible commun, et ce destin c'est la question de l'aménagement. L'aménagement économique pour créer 10 000 emplois de plus à l'horizon 2035, aménagement urbain pour faire en sorte que les aménagements économiques ne portent pas préjudice à l'habitat et que nous puissions raisonner pour tous les enjeux écologiques à l'échelle de ce vaste territoire tant il vrai que lorsque nous parlons des trames vertes et bleues, nous sommes à une échelle pertinente qui n'est que rarement constituée par les parcelles qui constituent dans le meilleur des cas que quelques milliers de mètres carrés.*

*Nous avons lancé ce sujet avec les grands institutionnels que sont les universités, l'Université de Bordeaux dans un premier temps, l'Université de Bordeaux Montaigne ensuite, le CROUS, nous parlons beaucoup du logement étudiant, forcément c'est un sujet majeur. Nous avons également parlé avec le CHU qui est concerné tant pour Pellegrin, campus Carreire au nord de la zone de la carte. Pour cette implantation nous avons Arnozan et Haut Lévêque, nous avons également engagé des discussions avec DOMOFRANCE évidemment puisqu'à travers le PRU de Saïge, DOMOFRANCE est particulièrement concernée. L'État, l'État central, l'État planificateur est évidemment intéressé par cette démarche, et c'est la raison pour laquelle nous avons il y a maintenant un peu plus d'un an, été auditionné, je parle des services de Bordeaux Métropole, de la mission OIM BIC qui travaillaient sur le sujet, par le législateur qui était en pleine prise de connaissance et de possession de ces sujets-là dans la cadre de la préfiguration de la loi ELAN. Nous avons aussi bien les services du Premier Ministre que les services du Ministère du Logement qui avaient été intéressés par cette démarche. Nous avons, à ce moment-là, été retenus au niveau de la Métropole dans le cadre du pacte État/Métropole pour pouvoir notamment, avec l'OIM Bordeaux Aéroparc, mais pour d'autres raisons, préempter en quelque sorte l'innovation en matière procédurale pour faire en sorte que les aménagements ne soient pas d'une lourdeur absolue et permettent de, non pas formellement mais réellement, respecter les engagements que l'État peut prendre vis-à-vis des territoires.*

*La loi ELAN a donné la possibilité de créer à la fois un projet partenarial d'aménagement, un PPA, c'est de cela dont il s'agit aujourd'hui, qui vous est soumis à ce Conseil Municipal. Un autre élément entre autres dispositions législatives de la loi ELAN, il y avait ce que l'on appelle une GOU, grande opération d'urbanisme. Nous n'avons pas souhaité avec Alain JUPPÉ et les autres Maires concernés explorer la voie de la GOU tout simplement parce qu'elle dépossédait les différentes villes de leur pouvoir décisionnaire en matière d'attribution des permis de construire au profit du Président de la Métropole. Donc nous avons souhaité faire un PPA puisque cela nous était permis sans pour autant explorer la voie de la GOU. C'est cela qui vous est présenté, qui a été travaillé avec l'ensemble des institutions dont je vous ai parlé à travers bien sûr comme cheville ouvrière principale la mission opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno campus de la Métropole, mais avec les services de l'État centraux puisque nous avons bénéficié en particulier de 2 personnes que je tiens à citer : Alain LECOMTE et Sabine BAILLARGUET qui travaillent sur l'innovation aussi bien en matière de développement durable qu'en matière*

*d'aménagement urbain et de tout ce qu'il peut comporter.*

*Nous sommes, a priori, si bien sûr nous allons au terme des approbations par l'ensemble des instances de tous les partenaires que j'ai cités, nous serons le premier territoire à avoir adopté un PPA, un projet partenarial d'aménagement, qui fixe à 2035 les grandes orientations qui permettent, non pas de juxtaposer, mais de rendre harmonieuses et cohérentes les perspectives de chaque institutionnel représenté. Pourquoi dis-je cela ? Parce qu'il ne vous a pas échappé que depuis début juillet, l'Université de Bordeaux est désormais propriétaire de son foncier au terme du processus de dévolution qui a transformé l'Université en un établissement affectataire d'un foncier État. Elle est pleinement propriétaire de ce foncier pour aussi bien des objectifs de développement de sa propre activité que de valorisation pour pouvoir intégrer aussi les moyens nécessaires de reprendre son activité. Donc il convenait pour cet acteur-là parce que c'est le principal, mais pour l'ensemble des acteurs, qu'il puisse y avoir une mise en cohérence. Nous ne pouvons pas envisager d'avoir des aménagements, de pouvoir postuler à la création de 10 000 emplois supplémentaires sans envisager toutes les conséquences que cela peut avoir dans tous les termes, tous les enjeux que j'ai cités aussi bien environnementaux, que de mobilités, que d'urbanisme, que de qualité du cadre de vie en général pour ceux qui y travaillent, mais également pour ceux qui vivent sur ce périmètre.*

*Le PPA n'est donc pas là pour contraindre les différents acteurs, mais pour permettre de mettre en cohérence leurs ambitions à l'horizon 2035. C'est bien ce qui est mentionné dans ce document que vous avez vu, et qui a été adopté définitivement dans le comité de préfiguration qui a été présidé jeudi dernier par Mme la Préfète au titre de l'État et par M. le Président de Bordeaux Métropole avec tous les partenaires ou tous les représentants des partenaires que j'ai cités. Il y a eu quelques modifications de pure forme qui vous ont été transmises par mail en mentionnant précisément quelles étaient les modifications qui ne changent absolument rien au fond, rien aux engagements ni aux chiffres ni aux échéances. Il y avait simplement une question qui était posée par l'Université de Bordeaux et c'est bien légitime de ne pas avoir à passer sous les fourches caudines, ce qui pouvait être considéré comme tel, d'une gouvernance partenariale pour tout ce qui était du ressort de sa gouvernance propre. Tout cela a été précisé sans qu'il ne soit rien modifié au fond de ce PPA, c'est ainsi qu'il vous est présenté aujourd'hui.*

*Nous aurons dans les années qui viennent à examiner au terme de l'ensemble des clauses de revoyure qui sont mentionnées dans la gouvernance de ce PPA, nous aurons au moins chaque année et peut-être plus souvent à revoir les modalités pour aboutir à la réalisation de ces ambitions que ce soit en termes de nouveaux logements, de nouvelles mobilités de transport, de nouveaux emplois, de nouvelles implantations d'entreprises sur ce territoire. Je pense que c'est un grand enjeu lorsque nous mettons bout à bout tous les engagements financiers qui figurent dans les schémas stratégiques des différentes institutions dont j'ai parlé. Nous arrivons d'ici 2035 à la somme qui paraît à peine croyable de 2 milliards d'euros d'investissement sur ce territoire. Ce n'est pas la grenouille qui voudrait se faire plus grosse que le bœuf, c'est tout simplement l'ambition qui est aujourd'hui particulièrement importante sur ce territoire qui a peut-être été préservé ou endormi pendant de nombreuses années voire des décennies et qui aujourd'hui se réveille avec cette dévolution dont je parlais, avec la rénovation urbaine de Saige, avec le projet de développement du CHU de la santé en général sur ce territoire, et tous les projets de l'ensemble des entreprises qui sont situées sur ce territoire. La revitalisation du site de THALÈS étant l'aspect sans doute le plus visible de cette dynamique.*

*Donc nous avons aujourd'hui, en matière de logements étudiants puisque nous sommes sur le site du campus donc il semble essentiel, Sud-Ouest en faisait encore l'écho il y a quelques jours, des enjeux essentiels ou fondamentaux qui nous attendent et qui nous ont rejoints dès aujourd'hui, et également des questions en matière de maillage de la Ville avec les territoires qui, jusqu'à présent, étaient très spécialisés comme ceux du campus pour faire en sorte que, c'est François SZTARK qui le dit régulièrement, il y ait la Ville dans le campus et le campus dans la Ville, qu'il y ait cette interprétation qui soit permise, et tout cela au bénéfice de la diffusion de l'enseignement, de la recherche, mais également de la création de richesse à travers les nombreuses applications en matière d'activités*

économiques.

*Je ne vais pas être plus long pour permettre le débat, car je pense que face à une opération de cette ampleur, il est normal qu'il y ait des questions, peut-être des inquiétudes, mais j'espère pouvoir rassurer par les réponses que j'apporterai. Je pense que nous avons là un véritable outil exemplaire, je mesure les mots, exemplaire, en tout cas, précurseur au niveau national pour assurer un développement non pas par touches successives et en espérant que la convergence spontanée des intérêts particuliers permettrait d'aboutir à l'intérêt général, mais tout simplement parce que nous avons accepté d'emblée de pouvoir discuter de manière partenariale pour aboutir, sans doute à une moindre liberté individuelle pour chacun des acteurs, mais sans doute une bien plus grande cohérence, une plus grande harmonie au niveau des développements de chacune des grandes institutions et de chacune des thématiques sur ce territoire qui, je le rappelle, fait 1 500 hectares.»*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Nous sommes appelés à nous prononcer sur la signature du contrat de projet partenarial d'aménagement. Ce PPA relatif à l'OIM Bordeaux Inno campus est donc avant tout une opportunité technique saisie à la suite de l'adoption de la loi ELAN, une loi dont les objectifs, il faut le rappeler, sont de construire plus, mieux, et moins cher. Je ne reviendrai pas sur les critiques émises à l'encontre de certaines dispositions de ce texte, mais gardons à l'esprit ces objectifs, car ils peuvent nous éclairer sur certaines finalités de ce grand projet.

*Au-delà du fond dont nous allons naturellement parler, mes collègues plus précisément, il s'agit d'évoquer aussi un outil juridique nouveau qui n'est pas sans poser des interrogations. Le projet partenarial d'aménagement sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer permet d'agir sur une échelle intermédiaire entre l'État et le local, c'est l'une de ses caractéristiques, et il a une visée partenariale forte, vous l'avez évoquée, en posant la coopération comme un préalable essentiel à la réussite du projet. Nous voyons que cet objectif est formellement acquis, même si la teneur du texte qui nous est soumis est parfois peu engageante et laisse à penser que nous sommes encore loin d'un accord multipartite solide sur ce dossier. Nous verrons dans quelles mesures l'État peut se poser en régulateur le cas échéant et devant quelles contradictions nous aurons à faire face. Merci d'avoir répondu au questionnement sur l'absence de signature d'un GOU qui va aussi poser des problèmes de cohérence potentiellement, mais je vous rejoins sur ce choix.*

*Le PPA permet, par exemple, à l'État de céder à l'amiable des terrains de son domaine privé sans appel de mise en concurrence pour réaliser un projet. Disposition facilitatrice, mais sans que nous ne disposions de garantie sur la façon dont ces terrains sont valorisés. L'intérêt général primera-t-il l'intérêt financier d'une cession d'actif pour l'État ? Vous avez parlé d'État central, d'État planificateur, mais aussi un État qui a besoin de renflouer ses dettes. La dimension supra communale est également majeure dans cette réalité. On voit grand, on voit large, mais on constate aujourd'hui dans une Métropole parfois en crise de croissance que les habitants demandent de plus en plus des réflexions à hauteur d'homme. C'est le point central des débats qui ont accompagné ces dispositifs lorsque le texte a été soumis au débat parlementaire, notamment de la maîtrise de l'échelon communal dans les discussions. Lorsque l'État s'est posé trop fortement en aménageur, cela n'a pas été sans poser de difficultés, car à vouloir aller trop loin, trop vite, on oublie parfois la qualité de vie des habitants actuels comme futurs. L'attente d'une plus grande proximité tranche avec les grands objectifs affichés d'emblée : 10 000 emplois, 10 000 nouveaux habitants, 10 000 étudiants supplémentaires, sans que l'on prenne le temps de nous expliquer, mais peut-être que la concision a prévalu à ce choix, si nous sommes dans l'accompagnement d'une tendance naturelle ou si l'opération Inno campus a une volonté d'amplification et d'accélération. Seul un paragraphe en page 15 semble acter le fait que nous serons amenés à accueillir 250 000 nouveaux habitants entre 2015 et 2030 sur la Métropole. Avec un objectif de 10 000 logements affichés, nous sommes aussi loin du discours que vous portiez sur le slow building.*

*Quant aux ratios affichés en page 16 en écho au plan local de l'habitat, je n'ai pas le sentiment que nous nous retrouvions dans les modélisations affichées.*

*Point de critique également sur le constat opéré du territoire en page 9 qui énonce qu'il ne dispose pas d'identité géographique. Le propos est quelque peu maladroit quand on pense à la marque universitaire « Santé, route des lasers » qui a prévalu à l'existence de cette opération. Il est évident que plus on dézoome, on est sur la grande image, plus on va voir les caractéristiques historiques de certains secteurs plutôt monofonctionnels, cela a été évoqué, être mis en exergue. La mixité fonctionnelle est souhaitable en soi, mais doit être pensée en fonction des besoins et des réalités territoriales.*

*La multitude des usages des lieux, vous parliez du campus, doit aussi se penser face à la multitude des enjeux, notamment écologiques à prendre en considération, peut-être de façon prioritaire, l'artificialisation des sols notamment, l'exemple de Saige pourrait être pris. On voit bien que rien n'est véritablement avancé pour coordonner et hiérarchiser les enjeux. D'où le sentiment que nous sommes un peu dans une logique d'affichage où on agrège les grands chiffres, et finalement, nous arrivons certainement à un résultat presque équivalent si nous faisons seulement un constat de l'existant.*

*Sur la méthode, comme je le soulignais, il y a quelques présentations, des échanges, nous en connaissons certains qui ont prévalu à la définition de ce projet, mais certainement pas à la hauteur des enjeux, notamment dans le dialogue qui aurait pu être mis en place avec les habitants qui vivent sur ces territoires, qui travaillent dans ces zones et qui sont déjà confrontés à une réalité bien éloignée des grands mots qui entourent ce projet. On va parler de la mobilité notamment. Un objectif extrêmement ambitieux, affiché à grand renfort de chiffres qui nous laisse un peu sur notre faim sur les initiatives qui sont prises. Le parti pris semble bien celui du « big is beautiful », mais je pense que nous aurions peut-être mérité de penser local, agir local pour être plus fidèle à un penseur bien connu dans ces lieux.*

*Les balbutiements observables ne sont donc pas exempts de reproches et je laisse mes collègues vous préciser sur les volets mobilités, économiques, logements et universitaires plus précisément ce sur quoi nous restons un peu sur notre faim quant à ce projet. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. DUBOS** qui déclare : « *Mon intervention portera, vous vous en doutez, sur l'axe 2 de ce projet partenarial d'aménagement qui concerne les mobilités. L'intention déclarée dans le titre de cet axe « améliorer fortement les mobilités comme conditions de réussite de développement non seulement en renforçant les dessertes externes, mais également en facilitant l'usage de tous les modes de déplacement à l'intérieur de l'OIM » nous semble particulièrement fondé, et naturellement nous y souscrivons entièrement. Mais, à la lecture des actions proposées pour répondre aux énormes enjeux de mobilité résultant d'une telle concentration sur un même territoire d'emplois, de logements, de vie universitaire, nous ne pouvons exprimer ici que de très vives inquiétudes. Si l'idée de réaliser un schéma de déplacement tout mode à l'échelle du territoire comme cela est annoncé dans la première action citée nous paraît non seulement souhaitable, mais absolument indispensable à condition que toutes les parties concernées soient effectivement associées à cette réflexion, notre appréciation sur un certain nombre d'autres d'actions prévues sera beaucoup moins positive, voire totalement négative.*

*En effet comme j'ai eu, vous le savez, l'occasion de l'exprimer à de nombreuses reprises en Conseil de Bordeaux Métropole et ce dès l'année 2016 lors des débats portant sur la stratégie métropolitaine des mobilités et sur le SDODM, schéma directeur et opérationnel des déplacements métropolitains, dossiers sur lesquels d'ailleurs, je vous rappelle, nous nous sommes abstenus. La priorité pour nous, pour répondre aux besoins urgents de déplacements quotidiens domicile/travail, domicile/études sur l'ensemble du grand secteur Sud-Ouest de notre agglomération et ainsi offrir une réelle alternative à la voiture qui envahit et asphyxie matin et soir nos quartiers pessacais demeure dans la création d'une grande liaison de transports en commun en site propre extra rocade, BHNS ou tram allant du Haillan à Gradignan et desservant l'ensemble des zones d'activités et d'études et reliant ainsi le tram B à l'Alouette et le tram A à l'aéroport.*

*Je rappellerai d'ailleurs que la Fédération des syndicats de quartiers de Pessac exprime cette demande à chacune de ses assemblées générales annuelles. Malheureusement, nous ne pouvons que constater que cette priorité n'est pas reprise dans le projet et que l'on*

*nous propose comme solution à la saturation quotidienne de cette zone de créer une ligne de bus de services performants en nous promettant des aménagements à échéance lointaine pour essayer d'améliorer sa vitesse commerciale. Non, Monsieur le Maire, ce qu'attendent les usagers pour abandonner leur voiture c'est un transport offrant un temps de parcours garanti c'est-à-dire non soumis aux embouteillages et avec une fréquence élevée. C'est d'ailleurs, je l'ai noté, ce qu'ont exprimé clairement plusieurs maires concernés par ce secteur lors du dernier Conseil de Bordeaux Métropole vendredi dernier.*

*Par ailleurs nous sommes favorables, en effet, à la proposition du renforcement de la liaison Euratlantique campus Saige en transport collectif à haut niveau de service, TCHNS, ainsi qu'à la création d'une nouvelle liaison structurante Pellegrin-Thouars-Malartic en transport collectif à haut niveau de service. En considérant cependant que la gare de Talence-Médoquine dont on promet la réouverture ne pourra s'afficher comme un véritable pôle d'échange intermodal que s'il y a un vrai TCSP à fréquence élevée qui la dessert.*

*Par contre et vous n'allez pas être surpris par mon propos, comme je l'ai exprimé en Conseil de Bordeaux Métropole et au cours de la concertation ouverte sur ce projet, si nous sommes naturellement favorables à l'amélioration de la desserte de Gradignan, la création d'une nouvelle branche de la ligne B du tramway dégraderait la desserte du cœur du campus, notamment la station Maigne-Montesquieu qui est la plus importante de la ligne alors que les effectifs d'étudiants vont continuer à croître. Elle entraînerait également inéluctablement, malgré les promesses de KEOLIS, une baisse de la desserte de Pessac centre et de Pessac Alouette ou tout au moins l'impossibilité d'améliorer la desserte actuelle en complète contradiction avec les objectifs que vous prônez et le renforcement attendu de l'intermodalité avec les TER dans les gares de Pessac.*

*En effet pour desservir cette nouvelle branche il serait nécessaire de saturer le tronçon commun de la ligne avec une fréquence de 2 minutes 20 laquelle sera certainement intenable et ne permettra de toute façon pas d'envisager une quelconque amélioration des dessertes sur aucune de ces 3 branches de la ligne B alors que nous sommes déjà à saturation avec les 2 branches actuelles.*

*Enfin, et vous le savez bien, on s'exposerait à l'évidence à d'énormes problèmes d'exploitation sur cette ligne B déjà très fragilisée par la voie unique vers Pessac Alouette. C'est pour cela que toutes les études menées jusqu'alors et reprises dans le SDODM privilégient la desserte souhaitable et nécessaire de Gradignan par Pellegrin. Il nous semble qu'une solution BHNS vers le centre de Gradignan serait beaucoup plus pertinente et certainement d'une mise en œuvre plus facile et moins onéreuse pour atteindre les mêmes objectifs. En effet un vrai BHNS pour desservir Gradignan ne vaut-il pas mieux qu'une simple antenne tramway ?*

*Sur d'autres sujets, la mise à 2 fois 3 voies de l'autoroute A63 nous paraît en effet tout à fait souhaitable ainsi que la restructuration des échangeurs 25 et 26, mais cette action devra également prendre en compte la circulation des poids lourds sur cet axe dont il n'est pas fait mention dans le document.*

*Concernant l'accès au campus universitaire depuis la rocade, il nous semble souhaitable d'associer à cette réflexion la fédération des quartiers de Pessac, notamment le quartier de Compostelle particulièrement concerné par ce sujet.*

*Enfin le schéma de déplacement tout mode à l'échelle du territoire dont il est fait mention dans ce document devra prendre en compte prioritairement la place des modes doux, piétons, vélos, à l'intérieur du territoire afin d'améliorer leur continuité, leur confort, mais aussi leur sécurité sur le campus.*

*Pour conclure mon intervention, il nous semble que beaucoup de bonnes intentions sont affichées, comme l'a rappelé Sébastien SAINT-PASTEUR, dans ce projet, mais qu'elles ne se concrétisent pas dans l'ensemble des actions proposées, et que quand on engage les conditions de vie quotidienne de milliers de personnes pour plusieurs décennies, il faut savoir privilégier l'écoute et l'échange le plus large possible avant toute prise de décisions.»*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. GUILLEMOTEAU** qui déclare : « Monsieur le Maire. Nonobstant vos amabilités préélectorales à mon endroit tout à l'heure, c'est le Conseiller Régional qui vient vous dire aujourd'hui que la Région, et je vais prendre un peu  
Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019 page n° 17<sup>er</sup>

de hauteur par rapport à la délibération qui nous est proposée, je dirais même les Régions, je parle sous le contrôle de Sylvie TRAUTMANN qui était présente au Congrès ce matin, les Régions seront aux côtés de toutes les collectivités qui en feront la demande lorsqu'il s'agira de lier le dynamisme économique, l'Université, les entreprises, les clusters, les pôles de compétitivité, les pôles d'excellence. Je crois que Pessac a été un laboratoire d'idées à cet égard. J'oserai dire qu'Alain ROUSSET a été un peu un concepteur en la matière. C'était l'avis du Président MORIN ce matin qui l'a dit publiquement devant 1 500 personnes. Donc vous ne l'avez pas cité tout à l'heure à dessein, Monsieur le Maire, mais je viens vous dire qu'inéluctablement vous viendrez solliciter la Région à un moment ou à un autre. Quand je dis « vous », ce sera la Municipalité qui sera en place qui viendra solliciter la Région et elle trouvera un interlocuteur disponible, à l'écoute, parce que les questions de mobilités, de dynamique économique, les questions qui ont pour objet de maintenir les entreprises existantes, mais aussi d'attirer de nouvelles entreprises, les questions du rapprochement du domicile et du travail sont au cœur de nos préoccupations. Nous avons eu encore des interventions sur les enseignants-chercheurs, sur ces sujets qui ont besoin véritablement de trouver des lieux d'accès tel que Pessac peut en être un. Pour ma part, je pense qu'il est nécessaire d'être à votre écoute dès lors que votre projet sera cohérent et utile. Je sais que vous attendez une virgule à mes propos, trop souvent d'ailleurs. Juste un élément, une question relative à la cohérence du projet que vous portez et que vous portez seul puisque vous avez toutes les manettes du projet en question. Par rapport au désengagement progressif, mais réel de la Ville sur UNITEC qui était un espace pilote en la matière sur l'axe 1 en quelque sorte, j'aimerais essayer de comprendre ou que vous infirmiez cette affirmation selon laquelle la Ville se désengage d'UNITEC. Mais en tout état de cause, cette OIM, et je n'oublie pas Saige à côté dont nous avons toujours souhaité privilégier qu'elle investisse des entreprises, des associations, doit pouvoir se développer et se désengager. C'est une des clés aussi pour faire territoire, me semble-t-il. »

**Monsieur le Maire** déclare : « Merci, M. GUILLEMOTEAU. De la même manière que je ne peux pas engager effectivement la Municipalité future, vous ne pouvez pas non plus engager la Région future, au-delà de décembre 2021, mais nous entendons que l'intention est bonne. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. DESPUJOLS** qui déclare : « J'interviendrai pour ma part sur l'axe 3 de ce projet partenarial d'aménagement qui concerne plus particulièrement les aménagements d'espaces et l'offre d'habitat. Cette partie du projet à forts enjeux appelle de notre part les interrogations suivantes : première interrogation, comment comptez-vous, Monsieur le Maire, globalement assurer la maîtrise et la gestion du foncier pour la construction des 10 000 logements dont vous avez parlé ? Autrement dit, est-ce que le PPA permettra de peser sur l'Université qui détiendra la plus grande partie du foncier pour éviter, entre autres choses, des prix trop élevés ? Comment ensuite éviterez-vous la concentration de ces logements et anticiperez-vous sur les besoins de services et d'équipements publics ? Attention, Monsieur le Maire, de ne pas succomber au syndrome bordelais du tout développement et trop vite, on ne peut pas vouloir en même temps faire du slow building et projeter de construire 10 000 nouveaux logements qui seront synonymes, peut-être, de 10-12 000 à 15 000 habitants supplémentaires. Quelle sera la répartition à Pessac de ces 10 000 logements ? Quelle part prendra la Ville dans ce programme de construction qui concerne aussi Talence et Gradignan sachant qu'il est prévu dans le rapport, pour Pessac, un objectif annuel de construction de 650 logements ? À qui seront destinés ces logements ? De quelle façon participeront-ils au parcours résidentiel des Pessacais ?

Comme il est écrit par ailleurs dans la délibération, il s'agit pour Pessac de créer, je cite : « de nouveaux quartiers de Ville qui soient soutenables sur le plan social, environnemental et financier en intégrant notamment une partie du campus. » Dès lors en dehors du projet du Saige et du Pontet Sud déjà ciblés, où se situeront les autres constructions dans Pessac ainsi que les nouveaux quartiers puisqu'il semblerait qu'il y en ait d'autres que celui que j'ai cité concernant le campus ? Qu'avez-vous prévu également, Monsieur le Maire, en termes de mixité, cela a été dit tout à l'heure, et d'acceptabilité du projet pour favoriser l'insertion de ces logements dans le tissu urbain pessacais ? Quid des services et des

équipements de proximité, je le rappelle, sont-ils intégrés pleinement à ce PPA ? Ou faudra-t-il ajouter un plan d'investissement supplémentaire ? Quid des problèmes de circulation et de stationnement générés par ces constructions, stationnements qui pourraient être payants ? Le risque de non-acceptabilité du stationnement payant est d'ailleurs évoqué dans le rapport. Quelles sont donc les solutions que vous envisagez, pour réguler efficacement le stationnement en question ? Enfin, pour terminer, à combien chiffrez-vous pour Pessac, vous l'adepte et le défenseur du slow building, l'apport de nouveaux logements et de population ? D'aucun pourrait y voir là comme une contradiction, en tout cas, pour notre part, nous nous interrogeons sur l'impact social, environnemental de ces 10 000 logements, et sur le manque de visibilité de ce projet à 10 ou 15 ans. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme TOURNEPICHE** qui déclare : « Comme nous pouvons le voir sur cette carte, le territoire de cette OIM Bordeaux Inno campus englobe 5 communes, vous l'avez dit, dont Pessac et représente une très grande partie du potentiel métropolitain d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. L'intérêt stratégique de cette opération a été rappelé et il est d'ailleurs tout à fait logique et compréhensible, il s'agit de renforcer les échanges entre les acteurs essentiels du territoire, et permettre une meilleure appréhension des grands enjeux que sont notamment, comme cela vient d'être dit, la mobilité, le logement ou encore le développement durable. Pour les différents acteurs concernés, cette OIM permet d'identifier des projets structurants dont l'un des plus notables se situe notamment sur le campus universitaire. S'agissant en effet de l'Université de Bordeaux, on sait que la dévolution du patrimoine, comme vous l'avez rappelée, la place dans une situation tout à fait inédite, et ce transfert de propriété va constituer, pour l'Université, un levier important pour mettre en place une politique de valorisation de son patrimoine. Ce transfert permettra également de générer de nouvelles ressources pour l'entretien ou encore le renouvellement du parc immobilier existant. Enfin et surtout cet accès à la propriété devrait contribuer à enraciner l'Université dans le tissu urbain et les territoires qui l'accueillent.

Très rapidement l'Université a également, en parallèle, adopté un schéma directeur immobilier qui prévoit un programme de construction de logements dont la moitié au moins sera destinée aux étudiants et aux chercheurs, mais aussi de locaux d'enseignement supérieur ou encore de l'immobilier d'entreprise. Ainsi, on le voit, les enjeux qui lient l'Université et la Commune de Pessac au travers de la signature de ce projet sont donc essentiels aussi bien à court qu'à moyen ou encore à long terme. La place de l'Université dans la Métropole et les liens entre le campus et la Ville de Pessac constituent un aspect très important de ce plan en incitant les différentes parties à réfléchir à la façon dont le campus pourrait être mieux intégré dans le territoire et davantage ouvert sur la cité qu'il ne l'est aujourd'hui.

Ce n'est bien sûr pas le seul projet structurant, cela a été rappelé dans la présentation de la délibération, d'autres établissements d'enseignement supérieur ou le CROUS, vous avez mentionné, Monsieur le Maire, l'enjeu du logement étudiant, ou encore le CHU ont prévu des investissements importants, et le projet de renouvellement urbain du quartier de Saige ou le projet du Pontet font partie des opérations qui auront un fort impact sur notre commune. Je ne rappellerai pas les chiffres, ils ont été dits, ils sont impressionnants, 2 milliards d'euros d'investissement public devront permettre l'accueil de 10 000 étudiants, 10 000 emplois, 10 000 nouveaux ménages.

Cela a également été dit ces chiffres ne sont pas neutres. Bien sûr on peut se réjouir d'être déjà un territoire attractif, on peut également vouloir encore renforcer cette attractivité, mais il faut avoir les moyens de cette ambition et s'assurer que la cohérence affirmée dans ce projet et la coopération projetée soient réellement réalisées. La problématique essentielle renvoie notamment au lien entre la construction de logements la création d'équipements publics, et l'évolution des modes de déplacement, comme cela vient d'être rappelé. C'est de ce dernier point de vue que mes réserves rejoignent celles de mes collègues. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « Je pense que désormais tout le monde a bien en tête les caractéristiques de ce gros projet

*d'aménagement avec ses 10 000 nouveaux habitants, ses 10 000 emplois, et ses 10 000 étudiants. C'est vrai que les enjeux sont forts que ce soit autour des questions de mobilité, d'avoir une vraie vie culturelle et sportive sur le campus et finalement que le campus lui-même soit un nouveau quartier en connexion avec la Ville.*

*Je ne vais pas tout rebalayer, je voudrais quand même, à propos des mobilités puisque je les ai citées, quelques points qui me paraissent montrer peut-être des contradictions, ou présager des contradictions avec le niveau d'ambition, le niveau d'innovation et autres termes forts qui sont utilisés dans le contrat de projet partenarial d'aménagement. On retrouve, comme il a été cité par mon collègue, une proposition pour la mobilité d'une nouvelle branche du tram B pour desservir le campus et le centre-ville de Gradignan. C'est un peu étonnant qu'elle figure sous cette forme dans la mesure où le document le rappelle en même temps une concertation est ouverte et comme il a été rappelé, il y a bien d'autres options. Je rejoins tout à fait la position que si cette nouvelle branche se faisait pour aller desservir jusqu'au centre-ville de Gradignan, elle dégraderait notablement la desserte du campus, de Pessac, et d'ailleurs elle n'apporterait pas une fréquence de desserte vers Bordeaux qui serait supérieure à celle dont les Gradignanais jouissent actuellement en prenant le bus. Je ne vais pas entrer plus en avant dans ce projet.*

*On retrouve aussi parfois dans ce catalogue d'actions des actions comme l'évocation de ce que l'on peut faire sur la rocade et il est beaucoup question de mise à 2 fois 3 voies alors que depuis longtemps se pose la question qui était urgente, mais qui n'a toujours pas de réponse d'utiliser déjà la troisième voie là où elle existe pour le covoiturage, pour d'autres modes de transport, etc. Ce qui se ferait sans mettre de l'argent dans de nouveaux travaux. Utilisons d'abord ce qui existe.*

*Il est question, malgré tout, à un moment donné, du vélo et d'améliorer l'usage du vélo sur le campus, de faciliter des continuités cyclables, etc. C'est souvent présenté comme un peu source de problèmes, quand on évoque certains trajets, on évoque que cela va être difficile soit par la présence du tram, soit par la présence de la circulation automobile. Pour le tram je comprends tout à fait, ce serait dommage de remettre en cause l'existant, cependant ce type de grand projet partenarial d'aménagement, s'il a des ambitions d'aménagement durable doit en avoir sur remettre à plat quelle est la place de la voiture, des voitures qui occupent quand même une très grande partie de l'espace public, notamment sur le campus. Ce qui est aussi à régler avec le stationnement, mais sur trouver les accès les plus directs à vélo pour les étudiants sans que ce ne soit les cyclistes qui doivent faire les efforts, assurer aussi la sécurité de ces vélos sur le campus.*

*Cela m'amènera sur le dernier point sur lequel je conclurai à regretter que des partenaires qui sont spécialistes des déplacements à vélo comme l'association Vélo-Cité, mais on pourrait associer la FNAUT, fédération nationale des usagers à la fois des transports, mais qui a aussi des axes piétons, vélos soient davantage associés. Ambition et innovation dans l'aménagement durable, risque de se heurter à ce que vous avez évoqué, Monsieur le Maire et à ce que ma collègue vient d'évoquer, c'est tout ce que peut susciter comme interrogations voire comme inquiétudes l'accès à la propriété de l'Université. Je dois dire que je suis peut-être plus inquiète qu'enthousiaste à ce qu'apporte cette possibilité à l'Université parce que justement on peut voir cela aussi comme un désengagement de l'État, l'Université a besoin de moyens effectivement pour entretenir son patrimoine, pour mener à son terme le plan Campus de rénovation, et la tentation risque d'être forte à un moment donné de vendre et peut-être pas d'une manière qui répondra à ses objectifs d'aménagement durable. Je ne sais pas si ce projet partenarial va permettre, l'Université est bien entendu partie prenante, mais dans quelles mesures aurez-vous réellement tous les leviers ? Est-ce que déjà de toute façon, on acte de fait qu'il y aura bien une partie d'urbanisation du campus ?*

*Je citerai un passage si je le retrouve qui m'a particulièrement interpellée et qui se trouve page 27 du document qui est l'exemple des conditions d'aménagement du grand site campus Pessac-Gradignan-Rocquencourt. D'un côté il y a le souhait que l'on ouvre davantage cette partie du campus à des activités sportives et la Ville de Pessac souhaite aussi qu'un travail soit entrepris pour cette ouverture des équipements universitaires aux riverains, aux clubs sportifs, etc. C'est une très bonne chose. Mais d'un autre côté, on dit*

clairement que ce grand site, au-delà de ses fonctions sportives actuelles, peut être considéré aujourd'hui comme une réserve foncière pour urbanisation future à moyen ou à long terme. Donc on est en train d'évoquer un autre objectif qui passe forcément cette fois-ci par de l'urbanisation et qui risque de se heurter à l'ambition que ce campus devienne vraiment un campus vivant avec une vraie vie culturelle, sportive dans toutes ses dimensions. C'est pour cela que je parlais tout à l'heure de nouveaux quartiers.

Pour finir, la gouvernance, il y a bien du monde dans ce contrat de projet partenarial d'aménagement, mais il n'y a pas les usagers, il n'y a pas les étudiants ou cachés derrière je ne sais quel logo, je ne suis même pas sûre que toutes les catégories d'enseignants ou les agents qui travaillent qui sont proches de l'Université, qui habitent Pessac, Gradignan ou Talence soient eux-mêmes associés, et des associations plus environnementales, des fédérations d'usagers pour veiller à ce que ces ambitions d'innovation permettent réellement d'être atteintes. Sinon on reste sur un document qui certes fait une cinquantaine de pages, mais qui pour le moment reste assez inaccessible aux citoyens que nous sommes aussi, même si ici nous avons reçu quelques lumières ce soir, un peu plus qu'ailleurs. »

**Monsieur le Maire** déclare : « Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole que je n'aurai pas enregistrées ? Non. Je vais tenter de faire une réponse à toutes ces questions qui sont toutes essentielles.

On parle d'un développement qui est un développement majeur. J'aurais tendance à vous dire « N'ayez pas peur ! » Je ne vais pas prendre à ce point de la hauteur. Je voudrais simplement vous dire que c'est justement s'il n'y avait pas de contrat de projet partenarial d'aménagement que nous aurions tout à craindre. C'est parce qu'il y a ce contrat que nous pouvons, je l'ai dit tout à l'heure, sans doute abdiquer une part de notre libre arbitre sur le sujet, mais les partenaires qui ont le plus intérêt à développer, notamment leur foncier abdiquent également une partie de leur liberté de cette manière-là, pour que justement nous puissions mettre en cohérence, dans une logique partenariale les différentes ambitions de tous les acteurs.

Je vais revenir dans le détail bien évidemment, cela fait partie des remarques que vous avez pu formuler. Vous avez pu dire qu'il n'y ait pas eu d'association des habitants, des usagers, des étudiants. Je pense que vous n'avez pas suivi la démarche depuis le démarrage. L'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus a lancé d'emblée ce que l'on appelle « le forum urbain ». Il y a eu un forum urbain qui est intervenu il y a de cela 2 ans, qui a duré presque une année universitaire complète pour aboutir à un état des lieux et surtout à un état des besoins de l'ensemble des acteurs. Le forum urbain, je rappelle, est notamment une émanation de Sciences Po Bordeaux et nous avons lancé avec le forum urbain, donc un opérateur tiers qu'on ne pouvait pas soupçonner d'être manipulé ou téléguidé par la Métropole, c'est la Métropole qui avait lancé ce sujet pour permettre justement cette grande concertation. Elle était évidemment plus qualitative parce que toutes les catégories représentées sur le territoire avaient été sollicitées, plus que quantitative il n'y avait pas eu effectivement 10 000 personnes qui avaient contribué aux concertations. Première objection à ce qui était sans doute un défaut d'information de votre part.

Cela m'amène à une deuxième appréciation sur le fait et c'est M. DUBOS en particulier qui disait : « Je me suis opposé, j'ai parlé en Conseil de Métropole, etc. » Nous avons eu une concertation, ici même, publique sur le débranchement de la ligne B il y a de cela une semaine. M. DUBOS, vous n'êtes pas venu ni aucun représentant de l'Opposition. Donc je ne doute pas que vous avez utilisé d'autres moyens pour exprimer votre opposition, mais force est de constater que lors de cette concertation, le point de vue que vous avez développé là aurait gagné, je pense, à être exprimé également dans cette concertation. Pour le coup, la Fédération des syndicats de quartier, le quartier de Compostelle que vous évoqué régulièrement les uns et les autres étaient présents et ont pu être en phase avec l'expression que j'ai pu avoir sur le moment, notamment en termes de tracé sur ce débranchement de la ligne B et sur le fait, parce que c'est quelque chose qui est demandé par le quartier de Compostelle depuis bien plus longtemps que le début de ce mandat, donc des moments où vous étiez vous-même aux affaires, M. DUBOS et d'autres parmi

*vous, c'est-à-dire que le fait que le quartier de Compostelle réclame de ses vœux depuis très longtemps le bouclage de ce qu'ils appellent « le ring ». C'est-à-dire la boucle qui tourne autour du campus et qui aujourd'hui passe par l'avenue de Compostelle, ce qui pose un certain nombre de soucis, de congestion notamment. Il est vrai que la Ville de Talence est favorable à ce bouclage, la Ville de Gradignan ne l'est pas. Pourtant nous arrivons à discuter ce qui montre bien que dans ce PPA il y a certaines intentions, tout n'est pas réglé, loin de là. Si vous imaginiez trouver dans ce PPA un catalogue de tout ce qui sera fait pendant 15 ans, je comprends votre déception. Cela ne peut pas être le cas. On se donne des orientations, on se donne des moyens de discuter régulièrement entre partenaires, mais on ne peut pas se donner tous les moyens pour parvenir à la satisfaction des ambitions ou des envies de chacun des partenaires.*

*Cela me permet de revenir sur des éléments chiffrés qui ont toujours une part de slogan. Lorsqu'on parle de 10 000 emplois, c'est exactement la même ambition que nourrit l'OIM Bordeaux Aéroport, on est autour de 10 000 emplois d'ici 2035, on ne sait pas si on sera à 9 000 ou à 11 000, en tout cas, on se donne ce cap, pour pouvoir après suivre notre niveau de réalisation de cette ambition-là. Aujourd'hui, je vais vous poser une question, mais une fausse question : est-ce que vous savez combien il y a de logements ? Je vais m'exprimer différemment, je ne vais pas poser la question, je vais donner directement la réponse. Aujourd'hui sur la métropole il y a 1 logement pour chaque emploi, c'est la proportion, c'est ainsi. Lorsque l'on dit sur l'opération Bordeaux Inno Campus, comme on dit sur l'opération Bordeaux Aéroport, on va créer 10 000 emplois, cela veut dire que si on ne veut pas congestionner plus et notamment faire appel aux territoires extérieurs, pour les salariés qui viendront occuper ces emplois, cela veut dire qu'il faut créer sur la métropole autant de logements que d'emplois qui seront créés. C'est le ratio, je ne dis pas qu'il est juste, c'est un constat. C'est ainsi que nous sommes arrivés aux 10 000 logements, ensuite nous avons réparti. Vous avez, et cela répond à une question de M. DESPUJOLS, sur est-ce qu'il y aura des logements accessibles ? Est-ce que l'Université de Bordeaux qui est le principal propriétaire foncier, et je remercie Mme TOURNEPICHE d'avoir commencé à répondre à l'ensemble de nos collègues sur ces inquiétudes, parce que vous l'avez clairement dit, en tant que Vice-Président de l'Université je le comprends puisque vous êtes parfaitement au courant de tous ces éléments qu'il y a de la part de l'Université forcément un engagement en faveur, pas seulement de son intérêt particulier même s'il est public et sans doute général lorsqu'on se situe au niveau de l'Université, mais pour l'intérêt général global. Il y a, c'est à la page 13 de la dernière version qui vous a été transmise, la répartition de ces fameux 10 000 logements avec les précautions d'arrondis que je viens de prendre. Sur les 10 000, il y a 2 900 logements étudiants conventionnés, cela veut dire CROUS ou bailleur social. Aujourd'hui sur le territoire métropolitain il y a 7 500 logements conventionnés. La proportion qui est communément admise comme étant un objectif, et ce n'est pas M. GUILLEMOTEAU Conseiller Régional qui est en charge notamment de ces aspects logements étudiants qui me démentira, il est communément admis qu'il convient d'avoir 1 logement conventionné pour 10 étudiants, aujourd'hui nous sommes loin du compte, nous sommes à 7 500. Beaucoup ont été faits, mais il y a une telle augmentation, une telle rapidité dans l'augmentation du nombre d'étudiants sur la Métropole que cela ne suffit pas. 7 500, il faut arriver au moins à 10 000 puisqu'il y a 102 à 103 000 étudiants inscrits dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur sur la Métropole en septembre 2019. Il y en avait 102 000 en septembre 2018, cela n'a pas diminué. Il y a donc un enjeu qui n'est pas simplement celui du campus, mais qui est celui de la Métropole dans son ensemble.*

*Tout à l'heure je disais 1 500 hectares, ce ne sont pas tout à fait 1 500 ce sont 1 295 hectares pour être exact, c'est quand même vaste. Sur ces 1 295 il y a un peu plus de la moitié qui est sur le territoire pessacais, l'autre moitié sur le territoire d'autres communes sachant que nous avons l'essentiel de Bersol sur lequel il n'y aura pas de logement. Logement locatif social, familial maintenant, c'est mentionné aussi : 1 500 unités. Logement familial à prix maîtrisés : 1 500 unités aussi. Pour le logement libre étudiant et familial, nous sommes à 4 100 en termes de programmation. C'est pour répondre à M. DESPUJOLS sur l'objectif social, social étudiant, social familial et logement à*

*prix maîtrisé pour montrer quelle est l'ambition sociale, et je dirai même sociétale de ce projet. Les 10 000 ne seront pas à Pessac exclusivement, il y en aura à Pessac, mais pas tous. Vous dire qu'il n'y aura pas d'urbanisation sur le campus serait vous mentir puisqu'il est évident que c'est un des objectifs poursuivis par l'Université. Vous dire maintenant qu'on va tartiner l'ensemble du campus serait également totalement faux, d'abord parce qu'il y a toute une série de zones qui sont totalement inconstructibles en EBC, toute la partie que nous pourrions appeler « Central Park », mais également des parties aux franges qui sont protégées en EBC, et il n'est pas prévu qu'elles disparaissent de ce niveau de protection.*

*Vous m'interrogez sur : est-ce qu'à Rocquencourt il va y avoir des projets ? Oui le long de la rocade, il est prévu qu'il puisse y avoir, puisque la satisfaction des besoins en matière de terrains de sport de l'Université semble aujourd'hui atteinte sans ces terrains, il semble que l'Université ait l'ambition de mettre aussi bien une part de logements dont du logement étudiant pour la vocation universitaire, également des implantations d'entreprises aussi en lien avec les vocations de l'Université.*

*10 000 emplois, 10 000 logements et pas 10 000 habitants de plus, dans ces logements il y aura une partie des 10 000 étudiants supplémentaires, ce ne sont pas 10 000 étudiants résidents, ce sont 10 000 étudiants qui étudient, c'est ce qui est mentionné dans le PPA. Encore une fois ces objectifs sont généraux et peuvent être à la fois contestés et peuvent être ajustés, peut-être démentis d'ici 5 ou 10 ans, je n'en sais rien. Simplement il faut bien que nous nous donnions une ligne, un objectif.*

*Nous avons sur l'ensemble de ces projets tous à cœur d'assurer une forme d'équilibre. Vous m'avez critiqué sur le fait que je serais le partisan du slow building que je démentirais par ce PPA. Que nenni. Pas du tout. Absolument pas. Le slow building ne veut pas dire que nous n'allons pas construire. Le slow building veut dire que nous allons construire de manière ajustée, de manière adaptée, de manière lente pour permettre à toute la Ville de pouvoir s'adapter à ces nouveaux quartiers, à ces nouvelles populations, à ces nouvelles mobilités, slow en anglais veut dire lent. Cela ne veut pas dire no building, cela veut dire slow building, je maintiens. Quand on a sur un PLH qui est dans notre PLU un objectif de 650 logements par an. Je rappelle que cette ambition-là était celle que l'ancienne majorité nous avait laissée que nous avons reprise. Je pense qu'elle ne devrait pas faire débat entre nous. Cette ambition a été respectée depuis le début du mandat, logement étudiant compris, il contribue au moins à la moitié de cette ampleur. Lorsque nous reprenons cet objectif dans le PPA, ce n'est ni plus ni moins cet objectif qui a au moins une dizaine d'années maintenant. N'essayez pas, n'ayez pas peur, mais n'essayez pas non plus de faire peur.*

*Tout cela est maîtrisé et c'est l'objectif de maîtrise et faire en sorte que la Ville de Pessac ne se retrouve pas seule face au CHU qui veut valoriser un terrain, face à l'Université de Bordeaux, face à l'Université de Bordeaux-Montaigne qui est candidate également à la dévolution de son patrimoine. Tout cela est déjà intégré.*

*Nous avons, je pense, avec cet outil non pas toutes les clés, non pas toutes les garanties, mais nous avons un lieu de discussion et un lieu de projection qui sera commun.*

*Je ne reviendrai pas sur les appréciations que vous pouvez avoir sur le fait qu'il ne faudrait pas qu'il y ait de tram qui irait jusqu'à Gradignan. Je vous laisserai l'expliquer aux Gradignanais, notamment ceux d'entre vous qui sont aux Conseils Départementaux qui concernent également la zone de Gradignan. C'est votre affaire. Pour ma part, je pense que Gradignan peut tout à fait avoir besoin d'un tramway. Est-ce que c'est le débranchement ligne B ? Est-ce que c'est une autre ligne ? Malheureusement les calculs de valeur actuelle nette (VAN) et de taux de rentabilité interne (TRI) en ont décidé autrement. Il y a un an, je trouvais intéressant que nous respections le SDODM tel qu'il avait été voté c'est-à-dire qu'il y ait un lien, peut-être pas de Cenon jusqu'à Gradignan, mais au moins de Pellegrin jusqu'à Gradignan. Je persiste à penser que c'est la meilleure des logiques. Vous avez dit que le BHNS serait très bien pour Gradignan et qu'un bus serait très bien pour Gradignan. Peu importe, ce n'est pas moi qui irais expliquer ou qui irais vous dénoncer auprès de nos amis gradignanais, je pense qu'ils savent déjà à quoi s'en tenir vous concernant. Donc aujourd'hui sur le territoire, nous n'avons pas d'objectif de mobilité qui soit contradictoire avec ces objectifs d'aménagement. Il y a sans doute encore à améliorer*

*le dispositif. Lorsque l'on parle et cela a défrayé la chronique, du métro. On a l'impression qu'on avait découvert la lune. Pour l'enterrer au sens figuré, plus qu'au sens propre, 3 semaines après un Conseil des Métropoles, aujourd'hui il est prématuré de parler du sujet. Il convient de savoir ce dont nous avons besoin pour nous déplacer. Si à un moment il faudra un métro pour se déplacer, je suis tout à fait prêt à défendre cette idée. Il n'y a pas de repoussoir métro, il n'y a pas d'avantage métro. Nous regarderons le sujet de façon tout à fait sereine. Il y avait dans les projets, cela ne figure évidemment pas dans ce PPA, mais il y avait dans les projets qui avaient été envisagés aussi bien par l'association Bordeaux Métro que par les études qui ont été transmises au bureau de Métropole jeudi dernier, il y avait notamment, d'ailleurs Sud-Ouest s'en était fait l'écho, une ligne qui partait du campus. Parce que le campus fait partie des 3 zones qui ont le plus besoin de mobilité, et avec les projets tels que nous les avons, il est clair que l'enjeu mobilité sera majeur. Le vélo sera nécessaire, mais ne sera malheureusement pas suffisant. Une nouvelle voie d'accès voitures, parce que nous n'enlèverons pas toutes les voitures du campus, depuis l'échangeur numéro 16 sera également nécessaire. Ce n'est pas sur le territoire communal de Pessac, mais je pense qu'il sera nécessaire aussi, en tout cas, la discussion est lancée. Nous aurons également besoin de BHNS Bassens/campus tel que vous l'avez exprimé, qui est en cours de réalisation. Nous aurons besoin sur la zone de ce BHNS qui va relier le Haillan jusqu'à la Cité de la Photonique et qui, plus tard j'espère, reliera au-delà du Haillan et au-delà de la Cité de la Photonique pour aller notamment jusqu'à Gradignan, pourquoi pas Bègles en passant par Villenave. Il serait d'ailleurs intéressant que dans une ligne de tramway qui relierait le CHU Pellegrin jusqu'à Gradignan que dans le débranchement qui irait jusqu'à Thouars comme était le projet initial, il puisse continuer jusqu'à Terre Neuve, et ainsi faire le lien entre lignes A, B, et C du tramway. Je trouvais cela intéressant, je l'ai exprimé en concertation la semaine dernière ici-même.*

*Toutes les questions n'ont pas encore leur solution, en revanche nous avons le cadre de raisonnement, nous avons le cadre de discussions partenariales pour ne pas être face-à-face simplement dans des débats, et parfois des confits simplement bilatéraux, mais dans un objectif qui sera multilatéral, partenarial sous l'égide de l'État et de la Métropole. Je pense que tout cela est également un élément très fort.*

*Je réponds à une dernière objection qui avait été faite, lorsque vous me demandiez si l'État n'allait pas, parce qu'il était impécunieux, vouloir se refaire sur les ventes de foncier. L'État en l'occurrence n'est plus propriétaire. Ce sont les universités qui vont l'être, donc la question ne se pose plus dans ces termes-là. C'est est-ce que l'Université ne voudra pas gagner beaucoup d'argent et valoriser pour pouvoir réaliser ses objectifs. Évidemment, l'Université y voit aussi son intérêt, mais c'est normal. C'est aussi un moyen de pouvoir rayonner, de pouvoir permettre la recherche, de pouvoir permettre l'adaptation de l'outil d'enseignement et permettre également d'ouvrir de nouveaux terrains au logement étudiant qui fait cruellement défaut. On ne peut pas vouloir loger les étudiants et refuser qu'il y ait du logement étudiant, y compris sur le campus. Maintenant il ne faut pas qu'il soit simplement sur le campus et il ne faut pas que nous créions des quartiers qui seraient tellement monofonctionnels qu'ils en seraient vides toute une partie de l'année. C'est un sujet important. C'est pour cela aussi que tout cela doit être mis ensemble. Je pense que nous avons là, encore une fois, une opportunité particulièrement intéressante, mais vous savez, nous avons les règles du jeu, nous connaissons les joueurs, mais pour savoir si la partie sera belle, c'est dans chaque joueur sur le terrain que nous verrons si nous aurons la capacité, j'espère bien que nous jouerons ensemble, à faire de ce territoire un vrai quartier de ville, de vrais quartiers, au pluriel, de ville qui permettront de respecter l'ensemble des ambitions telles qu'elles figurent dans ce beau document.*

*J'ai conscience que nous en reparlerons, et heureusement parce que c'est un sujet qui est essentiel, qui est majeur. Je crois que c'est le dossier principal de ce Conseil Municipal, nous y avons consacré beaucoup de temps, mais nous n'avons certainement pas épuisé le sujet et nous aurons l'occasion d'en reparler. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. DUBOS** qui déclare : « Monsieur le Maire, quelques compléments puisque apparemment vous n'avez pas très bien entendu mes propos tout à l'heure, je vous demande de relire mon intervention. Sur la desserte de Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019

*Gradignan, je rappelle que nous sommes favorables à une desserte en tram ou en BHNS par Pellegrin vers Gradignan, mais nous pensons d'abord, en priorité aux Pessacais, Monsieur le Maire, et je pense que votre proposition va dégrader la situation pour Pessac. C'est ma première remarque.*

*La deuxième, vous faisiez référence à la réunion publique à laquelle, en effet, je n'étais pas présent, mais je vous rappelle que d'une part notre positionnement sur ce projet est dans le dossier de concertation depuis le début puisque notre position que j'ai exprimée en Conseil de Bordeaux Métropole est dans le dossier de concertation, donc j'espère que vous l'avez lu et que les différents responsables, avant les prises de décisions en tiendront compte. Et j'ai lu l'article de Sud-Ouest qui relatait cette réunion publique, il me semble qu'il y avait 15 personnes et que la position que vous citez du syndicat de quartier de Compostelle, je ne peux pas la valider puisque c'est vous qui la déclarez, n'était pas celle de certains autres syndicats de quartier. Je ne reprendrai pas le terme utilisé par le Président du syndicat de quartier du Bourg sur le projet que vous présentez. Quand on veut faire référence à des faits, il faut donner les choses dans leur intégralité. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Au « n'ayez pas peur ! » je répondrai « Vobiscum » c'est-à-dire « la messe est dite ». On part sur un projet très large. On part sur quelque chose de très ambitieux et pourtant comme l'a rappelé Gérard, 15 personnes présentes et nous regrettons de ne pas avoir pu être disponibles sur cette réunion publique qui ont qualifié de façon peu amène le projet qui était présenté. Nous avons aussi une question, vous avez parlé d'enjeux sociétaux, de vision. La Métropole, à un moment donné, connaît une crise de croissance et de développement. Les OIM qui sont censées réguler et essayer de mieux articuler ce développement peuvent aussi être des outils qui peuvent accélérer cette concentration au niveau du territoire. Vous avez dit que l'idée était que les populations, et notamment les salariés qui vont être amenés à travailler sur ces zones d'activité en développement, on voit bien que c'est plutôt le sud de la Métropole, en tout cas l'Aéroparc, Inno Campus et Euratlantique, il y a un problème d'équilibre aussi au niveau de la métropole qui se pose vis-à-vis de la rive droite, mais aussi la nécessité de créer des polarités différentes au sein même du département de la Gironde pour un peu délester la Métropole et l'asphyxie à laquelle elle peut faire face avec ce développement qui est parfois un peu incontrôlé. Nous sommes tous confrontés dans notre quotidien à des mobilités qui se dégradent. Nous voyons des évolutions urbanistiques que je ne vais pas qualifier, mais une concentration qui peut inquiéter certains. C'est quand même quelque chose qu'il faut évoquer.

*Vous avez évoqué également le métro, nous voyons bien que cela a été avancé en urgence, et sur la question des mobilités, on est un peu à court d'idées et on ressort un vieux projet des tiroirs. Pour rendre hommage à celui pour qui nous avons fait une minute de silence, c'est une idée « qui a fait pschitt », qui a été tout de suite retirée des cartons, et c'est vrai qu'aujourd'hui nous n'avons pas de vision sur quelle réponse sera apportée à ces problématiques de mobilités.*

*Je vois, en dernier lieu, un point un peu décevant sur ce projet c'est que sur une terre d'innovations, sur une terre dont la marque est véritablement la qualité, la capacité des entreprises à pouvoir se sourcer dans le monde universitaire, à pouvoir créer de la valeur ajoutée au niveau national, voire international, il y a des pépites exceptionnelles, je ne les développerai pas, nous avons un projet qui lui-même ne fait preuve que de peu d'innovations. Nous n'avons rien sur la Smart City, nous avons peu de nouveaux modes de concertation. Vous avez parlé du forum urbain, mais nous pourrions aussi développer de nouveaux modes de travail partenarial avec la population. Là-dessus, à part l'innovation que constitue en un sens la mise en œuvre de ce PPA, nous avons peu de choses qui décoiffent et qui sont à la hauteur du projet du territoire auquel il s'adresse. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « J'avais envie de dire, mais vous plaisantez, M. SAINT-PASTEUR ? Êtes-vous allés ? Je suis allé il n'y a pas très longtemps à l'occasion des Journées du Patrimoine sur la Big Box qui est sur la MSHA, au sein de Bordeaux Métropole qui présente justement les objectifs de Bordeaux Inno Campus. Il y a des innovations sur le sujet, cela n'existe pas partout ce genre de choses. Vous avez parlé du forum urbain, c'était l'alpha, mais ce n'est pas l'oméga, il y a 15 ans de développement, donc pendant

*15 ans il va y avoir des associations. Quand vous parliez, M. DUBOS, je vais prendre un peu de hauteur de vue là aussi, vous dites que nous n'étions que 15 à cette réunion de concertation, mais parce que les Pessacais ne s'y trompent pas, le sujet de débranchement de la ligne B, car c'est de cela dont il s'agit, on ne parle pas de la concertation sur l'OIM Bordeaux Inno Campus ni sur le PPA, les Pessacais contrairement à ce que vous dites sur ce qu'a pu dire le Président du quartier Pessac Bourg, qui se trompait sur les chiffres ce que nous lui avons démontré et sur la desserte de Pessac Bourg qui n'était absolument pas modifiée. Mais vous n'étiez pas présent, vous ne pouvez pas savoir exactement ce qu'il s'est dit puisque vous ne le tenez que de deuxième main, mais moi j'y étais, donc je sais ce qui s'est dit et comment les choses se sont passées. Nous avons bien démontré qu'il n'y avait absolument aucune dégradation ni envisageable ni même possible du fait de ce qui était présenté puisque ce sont les trams qui aujourd'hui s'arrêtent en terminus partiel à Montaigne-Montesquieu. Il y en a 6 qui s'arrêtent à Montaigne-Montesquieu il y en a 4 qui iraient à Gradignan. Je ne vois pas comment en mettant 4 trams à Gradignan qui aujourd'hui s'arrêtent avant d'arriver au bourg comment on peut dégrader la desserte du bourg. Il faudra que l'on m'explique, mathématiquement, personne n'a compris d'ailleurs la remarque que le Président de Pessac Bourg faisait à ce moment-là. En revanche ce que je pense essentiel ce sont les personnes qui sont directement concernées qui sont du quartier de Compostelle. Ces personnes-là étaient présentes, en tout cas par la voix de plusieurs membres de leur syndicat de quartier et étaient tout à fait satisfaites qu'aujourd'hui, ce qui semble faire consensus c'est-à-dire la voie la plus au sud pour le débranchement la ligne B soit celle qui tient la corde.*

*Je ne vais pas continuer, de toute façon, je pense que nous aurons du mal à nous comprendre parce que vous ne voyez dans cet outil que quelque chose qui serait cru, que s'il n'existait pas serait beaucoup plus dangereux, c'est ce que je voudrais exprimer et serait beaucoup moins porteur d'espoir parce que nous serions livrés tout simplement à des faces à faces sans doute stériles et sans doute des bras de fer permanents avec les différents partenaires. De cette manière, nous pouvons espérer, je ne dis pas que nous jugulons totalement les risques, je dis simplement que nous pouvons espérer qu'il y aura une plus grande harmonie, une plus grande cohérence. Lorsque vous dites que nous ne faisons pas preuve d'innovation, c'est le premier PPA de France, c'est la première fois à cette échelle-là qu'il y a déjà cette concertation entre différents acteurs qui pourraient tout simplement vivre dans leur splendide isolement.*

*Ce débat aura lieu aussi en Conseil de Métropole puisqu'il devra être voté par les Conseillers métropolitains ainsi que par toutes les instances, conseils d'administration, conseils municipaux des différents partenaires concernés.*

*Mme TOURNEPICHE, c'est un détail, mais je ne veux pas vous mettre en difficulté. Comme vous êtes Vice-Présidente de l'Université, est-ce que vous prenez part au vote ? C'est une question. »*

**Madame TOURNEPICHE** déclare : « *Je ne vais pas prendre part au vote.* »

**Monsieur le Maire** déclare : « *Je pense que c'est préférable effectivement, cela ne change pas grand-chose au résultat.* »

Le Conseil Municipal décide :

- de signer le contrat de projet partenarial d'aménagement,
- de nommer un référent PPA assurant le rôle technique ensemble sur toutes les thématiques du PPA
- de participer à toutes les réunions du comité de pilotage, du comité technique et du conseil d'orientation et d'innovation
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études et de contribuer à leur financement
- d'apporter le concours technique aux actions prévues par le PPA sur tout sujet qui s'avérera utile
- de contribuer à la concertation et à la communication commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Mme TOURNEPICHE ne prend pas part au vote.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, MULLER, DESPAGNE et de MM. DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR**

**aff n°DEL2019\_298 : OIM Bordeaux Inno Campus – Avenue du Haut Lévêque et Gustave Eiffel (parties Ouest) – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Bordeaux Métropole - Enfouissement des réseaux câblés, télécommunications et éclairage public**

**Monsieur MARTIN** déclare : « *Nous en revenons à des délibérations un peu plus terre-à-terre et même sous terre puisqu'il s'agit d'enfouissements. Ainsi que vous pouvez le voir dans le projet de délibération, il s'agit de conventionner avec Bordeaux Métropole pour leur déléguer la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux de réseaux sur l'avenue du Haut Lévêque, la partie entre l'avenue de Canéjan et l'avenue Gustave Eiffel et pour l'avenue Gustave Eiffel la partie qui est située entre l'avenue du Haut Lévêque et la rue Jean Perrin c'est-à-dire à la fois pour les réseaux aériens et les travaux d'éclairage public. Les chiffres sont indiqués dans la délibération, et je précise que les sommes qui seront versées par la Ville à Bordeaux Métropole pour ces travaux seront compensées ensuite par le reversement de la taxe d'aménagement majorée, la TAM, établie par délibération métropolitaine.* »

Le Conseil Municipal décide :

- de confier les travaux d'enfouissement des réseaux télécommunications électroniques, de câblage du réseau ORANGE, de réalisation du réseau d'éclairage public à Bordeaux Métropole dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage,
- d'approuver les termes de la convention avec Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_299 : Requalification de la rue Chateaubriand – Enfouissement des réseaux d'éclairage public - Convention de versement de fonds de concours**

**Monsieur MARTIN** déclare : « *Une autre délibération concernant les réseaux. Il s'agit ici de l'habituelle convention actant la participation financière de Bordeaux Métropole à la réalisation des ouvrages d'éclairage public. Le fonds de concours est plafonné à 50 % du coût prévisionnel hors taxe des travaux, c'est donc une somme de 106 132 € qui sera versée à la Ville.*

*Je profite de cette délibération pour vous donner des nouvelles des travaux. Le chantier suit son cours tout à fait normalement, conformément au planning et ce malgré un niveau de contraintes important puisqu'il y a la coactivité avec les travaux de construction de l'Îlot 8, le maintien du double-sens à la fois sur Jaurès, mais surtout sur la rue Chateaubriand et des travaux à mener avec précaution aux abords du pont de la SNCF. Ce sont beaucoup de négociations avec la SNCF pour ce chantier. La partie nord devrait s'achever pour la fin de cette année, mais nous avons d'ores et déjà attaqué la partie sud avec les enfouissements. Le second giratoire au sud devrait être terminé au printemps, et pour rappel la rue Chateaubriand sera pour moitié dédiée et réservée aux espaces verts et aux piétons, vélos avec la plantation à l'automne 2020 d'arbres et d'arbustes sur tout le linéaire. Il est d'ailleurs prévu la plantation de 50 arbres sur un linéaire de 400 mètres, donc plus qu'une requalification c'est une véritable métamorphose de la rue Chateaubriand à laquelle nous allons assister.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de versement de fonds de concours avec Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_300 : Commission communale pour l'Accessibilité – Adoption du rapport 2018**

**Monsieur LAGARRIGUE** déclare : « *Je vous présente ce soir le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité qui a eu lieu le 22 mars dernier. Ce soir j'ai une pensée particulière pour le Président Jacques Chirac qui, tout au long de sa vie politique, a*

*œuvré en faveur des personnes handicapées. On lui doit notamment les lois de 75, 87 et bien sûr la loi du 11 février 2005 qui a permis la création de la commission communale pour l'accessibilité. Je vous rappelle que la commission communale pour l'accessibilité est composée de 14 membres. Outre les représentants de la Commune et des associations de personnes handicapées, nous avons intégré des représentants de personnes âgées, des acteurs économiques, et des usagers de la ville.*

*Parmi les compétences de la commission communale pour l'accessibilité :*

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;*
- Faire toute proposition utile pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;*
- Organiser un système de recensement des offres de logements accessibles aux personnes handicapées ;*
- Tenir à jour la liste des établissements recevant du public avec un agenda d'accessibilité programmée, l'ADAP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées ;*
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal.*

*En ce qui concerne le constat du cadre de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, je vous rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée, l'ADAP de la Ville a été adopté en Conseil Municipal en novembre 2015, et il a été approuvé par la Préfecture en Gironde en février 2016. Il concerne la mise en accessibilité de 119 établissements recevant du public sur une durée de 9 ans suivant une programmation estimée à 4 871 442 € TTC. Vous avez dans le rapport la liste de tous les travaux. Je vais vous donner les éléments marquants pour 2017-2018 :*

- Mise en accessibilité totale de l'immeuble Dulout, du château de Bellegrave, de la Musicale Saint-Martin, de la crèche du Petit Poucet, et du COSEC de Saige ;*
- Parmi les travaux de mise en accessibilité marquants, nous avons la mise en conformité des allées du cimetière pour les phases 2 et 3, la mise en conformité des sanitaires et douches de la salle de boxe de Saige, tous les travaux de mise en conformité dans les écoles, et ce pour plus de 230 000 €.*

*En ce qui concerne les établissements recevant du public avec un ADAP ou accessibles, en 2018, sur 793 établissements recensés sur la commune, 274 auront eu un avis favorable d'accessibilité de la part de la Préfecture, 381 ont fait l'objet d'un ADAP dont 267 étaient concernés par un ADAP patrimoine. Ces chiffres nous indiquent que plus de 80 % des établissements recevant du public sont ou seront accessibles très prochainement. Certes nous ne sommes pas encore au tout accessible, mais la commission note un effort louable de nos commerçants qui ont progressé dans la mise en accessibilité de plus de 30 % ces 2 dernières années.*

*En ce qui concerne l'état des lieux de la voirie et des espaces publics, c'est une compétence métropolitaine, je vous rappelle que notre Ville compte 900 rues pour environ 350 kilomètres. En 2018 la Métropole a poursuivi la mise en accessibilité des quais, des arrêts TBM et poursuit également la mise aux normes en accessibilité des trottoirs et des passages piétons ainsi que la mise en place de bandes podotactiles et bien sûr les déplacements de supports et mobiliers sur les trottoirs pour une meilleure circulation et ce pour un montant de plus de 770 000 €.*

*Parmi les thématiques et actions portées à la commission pour l'accessibilité, il y a eu lors de la séance du 22 mars la présentation du Point Accueil Handicap dont je vous ai largement parlé lors du dernier Conseil Municipal. Pour parfaire votre information, les conventions ont été signées avec les différentes associations. À noter que l'APF, l'une des plus grosses associations de personnes en situation de handicap vient de nous rejoindre et que les premiers rendez-vous du Point Accueil Handicap sont en train de se mettre en place. Pour finir, un flyer est en impression afin d'informer un plus large public.*

*Pour conclure, cette année la session de la commission communale pour l'accessibilité a débuté juste après la deuxième réunion de concertation en vue de l'élaboration du PAP. C'est une réunion qui a duré plus de 2 heures. M. MARTIN notre premier adjoint vous en parlera dans la prochaine délibération.*

*La commission communale pour l'accessibilité me charge de vous remercier, M. MARTIN, pour avoir pleinement intégré dans ces travaux et dans la préparation et l'élaboration. Ce PAP tant attendu est nécessaire pour rendre notre Ville encore plus accessible. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Merci, cher collègue pour cette présentation exhaustive. L'accessibilité est un sujet sans fin sur lequel des efforts sont consentis, il faut les souligner. La présentation qui nous est faite est plutôt une présentation extensive puisque nous parlons même de la possible collaboration avec MOBALIB qui est un opérateur assez connu dans le secteur et qui est vraiment utile dans la mise en relation et l'entraide ou la pair aidance, pour faire un peu savant, entre personnes en situation de handicap. Un point que je soumetts à votre réflexion pour compléter peut-être un peu plus cette présentation. La question, je l'avais déjà évoquée, de l'ALSH et de l'accès aux élèves en situation de handicap lié à 2 éléments. Le premier c'est que c'est un point de discrimination assez important. Je sais que la Ville fait un effort et c'est important pour tous les enfants en situation de handicap avec tous les effets qui en découlent notamment sur l'emploi, je ne vais pas développer. Surtout, et je le dis sous le contrôle de mon collègue à droite, la volonté réaffirmée aujourd'hui par la CAF dans le cadre de son nouveau COGE de mettre la question du handicap plus haut dans son agenda politique, et donc la possibilité de mobiliser éventuellement des moyens supplémentaires. Ce serait intéressant d'avoir un focus là-dessus, un suivi pour éventuellement pouvoir dupliquer des actions futures et faire de Pessac une ville modèle sur le sujet. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur LAGARRIGUE** qui déclare : « *Non, j'ai entendu ce que disait M. SAINT-PASTEUR, je suis d'accord avec lui qu'il faut faire beaucoup d'efforts pour intégrer les enfants en situation de handicap dans toutes les classes de Pessac. C'est vrai qu'avec M. MAGES on essaye, à chaque fois qu'il y a un souci, d'intégrer ces enfants-là. Je vous l'ai déjà dit, mais je le répète encore parce que c'est une certaine fierté, nous avons mis en place avec Emmanuel MAGES l'antenne de l'IME au sein de l'école Cap de Bos et lors du dernier conseil d'école, nous avons eu le plaisir de voir qu'un enfant qui était parti pour aller dans un IME a changé son circuit et s'est retrouvé dans le circuit normal du fait d'être intégré dans une école comme Cap de Bos. C'est un sujet qui nous a fait énormément plaisir. C'est vrai que vous avez raison, ces enfants sont des enfants de la République et ils doivent être intégrés dans toutes les écoles. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Cela fait un sujet de consensus évident entre nous, mais c'est bien de le dire, tout à fait. Merci beaucoup à vous 2, et à vous tous, et à M. MAGES pour son travail avec M. LAGARRIGUE sur le sujet. C'est juste un rapport, donc il n'y a pas de voix, nous prenons acte de ce rapport. »*

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à l'état d'avancement des travaux en matière d'accessibilité et des actions du cadre bâti existant, de la voirie s'adressant aux personnes handicapées sur la Ville de Pessac.

### **aff n°DEL2019\_301 : Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public**

**Monsieur MARTIN** déclare : « *Je voudrais d'abord remercier M. LAGARRIGUE d'avoir été le porte-parole de la commission communale d'accessibilité et j'ai, pour ma part, beaucoup apprécié d'intervenir dans cette réunion le 22 mars dernier. M. LAGARRIGUE vient d'évoquer la loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, cette loi voulue par le Président Jacques CHIRAC et promulguée par le Gouvernement RAFFARIN, si mes souvenirs sont exacts. Cette orientation politique implique, outre un certain nombre de droits pour les personnes handicapées, l'accès au travail, la rémunération, le reclassement, la non-discrimination, le travail protégé, etc., outre la création des MDPH, maisons départementales de personnes handicapées, implique donc aussi l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale. C'est donc l'accessibilité des bâtiments avec la mise en place des ADAP, agenda d'accessibilité programmée, l'accessibilité dans les transports avec les SDAP, schéma directeur de l'accessibilité programmée et l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ce qui se traduit par la mise en place des PAVE, plan d'accessibilité de la voirie et des*

aménagement des espaces publics. C'est l'objet de la délibération que nous vous proposons ce soir.

Le PAVE de Pessac est une déclinaison du plan communautaire voté en 2010 par la CUB, et nous avons choisi d'intégrer ses études au dernier contrat de codéveloppement de façon à pouvoir réaliser des travaux spécifiques à ce plan dès 2020 sachant que ces actions d'aménagement sont prévues sur une quinzaine d'années.

En ce qui concerne la méthode, Bordeaux Métropole et la Ville ont confié au cabinet AGORACITÉ les missions suivantes :

- Faire une analyse de fonctionnement urbain afin de proposer les limites du périmètre d'étude. Nous avons intégré dans cette phase les documents qui avaient été réalisés par les quartiers c'est-à-dire Pessac en marche et le Monteil en marche. La quasi-totalité des demandes des quartiers a donc été intégrée au périmètre d'étude, et nous avons discuté ensemble des linéaires supplémentaires à rajouter aux études ;

- Réaliser un diagnostic terrain sur les sites concernés, faire un relevé des défauts avec des photos et une cartographie, recenser tous les obstacles physiques à la liberté de déplacement des personnes à mobilité réduite, mais également travailler sur l'ergonomie du déplacement pour toutes les personnes atteintes d'une incapacité qu'elle soit physique, visuelle, auditive ou cognitive. Cela concerne également toutes les personnes rencontrant une difficulté pour se déplacer : les personnes âgées, les mamans avec une poussette ou des enfants en bas âge, un chariot pour les courses, etc. ;

- Rechercher des solutions techniques ;

- Définir des priorités d'actions pour une programmation pluriannuelle.

Au niveau du calendrier, cette démarche s'est étalée sur 9 mois, avec un comité de projets début juillet 2018 pour le cadrage de la démarche, une première concertation sur le périmètre d'étude qui a eu lieu le 28 octobre 2018, un comité de pilotage sur le diagnostic un mois plus tard, 28 novembre 2018, une réunion technique, 17 décembre 2018, comité de pilotage pour finaliser le calendrier le 8 février 2019 et la présentation du PAVE final aux associations lors de la commission communale d'accessibilité, le 22 mars 2019.

La démarche a recueilli, effectivement, un franc succès et le document peut d'ores et déjà être consulté sur le site de la Fédération des quartiers, il le sera à l'issue du vote de cette délibération sur le site de la Ville.

L'ensemble des travaux prévus représente un montant global de plus de 5,6 M€ prélevés essentiellement sur le FPIC. La programmation des actions d'aménagement est réalisée avec 3 niveaux de priorité :

- court terme sur 5 ans 2020-2024 ;

- moyen terme sur 5 ans de 2025 à 2029 ;

- long terme à partir de 2030, mais nous espérons aller beaucoup plus vite et terminer à cette date.

Il y aura un suivi et une révision, et une réunion de concertation tous les 3 ans pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation, et éventuellement proposer une extension du périmètre d'étude. Pour finir, ce PAVE pessacais fera l'objet d'une délibération en Conseil Métropolitain. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « Je vais avoir une remarque qui est en quelque sorte au ras du pavé si vous me permettez ce mauvais jeu de mots, mais au fil de la séance, je crois que nous pouvons avoir le droit à ce type de langage. Comme vous connaissez très bien le document, vous ne l'avez sans doute pas remarqué, mais le document que nous avons est vraiment d'une lecture très difficile, notamment à la fin, après de nombreuses cartes et de nombreuses listes qui sont visibles, mais ce qui est vraiment dommage c'est que ce qui est un peu la quintessence du document qui est justement la programmation avec les niveaux de priorité, je parle quasiment de la fin, ne peut pas être lue. Nous ne pouvons même pas deviner, c'est carrément illisible. Je suppose que vous avez des contraintes de calendrier et que vous ne souhaitez pas reporter le vote de ce PAVE parce que vous voulez tenir des délais par rapport à la Métropole. Je vous avoue, ayant eu en toute sincérité, beaucoup de mal à le regarder et aussi à voir comment été élaboré l'indice d'accessibilité, dans ce cas, mon vote sera une abstention. »

**Monsieur le Maire** déclare : « *Je ne partage pas votre point de vue sur le fait que ce soit illisible, ce sont simplement les « é » qui sont remplacés par le symbole de début de paragraphe. Cela n'empêche pas de lire. On comprend bien. Je pense qu'on ne va pas le reporter, parce que je pense qu'il n'y a pas de souci là-dessus, et si vous aviez tellement de difficulté à le lire, il fallait nous le signaler plus tôt.* »

Le Conseil Municipal d'approuver le Plan Local de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme CURVALE**

#### **aff n°DEL2019\_302 : Avenue Jean Jaurès – Cession d'un immeuble**

**Monsieur MARTIN** déclare : « *I s'agit de la cession de la maison murée en très mauvais état qui fait l'angle entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue du Poujeau, c'est la parcelle BO 412 pour 155 mètres carrés. C'est le propriétaire de la Halle de Pessac, magasin mitoyen à cet immeuble qui en ferait l'acquisition au prix estimé par les Domaines de 85 000 €. Il devrait y faire de gros travaux, plus de 150 000 € en vue d'y faire une poissonnerie qui viendrait compléter l'offre de commerces sur cette avenue. Je précise que ce carrefour devrait changer de physionomie dans les prochains mois puisque actuellement le magasin ZYKE est en train d'être reconstruit, le parking en face, de l'autre côté de l'avenue du Chiquet va être totalement réaménagé en début d'année avec la plantation d'arbres et le terrain vague à l'autre angle de l'avenue du Poujeau, à côté de la Banque HSBC va être requalifié dans les mois qui viennent, donc une future poissonnerie au quatrième angle de ce carrefour.* »

**Monsieur le Maire** déclare : « *Ce sera très bien pour le quartier et pour Pessac.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à M. DUFOUR ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée de la parcelle bâtie BO 412, située 43bis avenue Jean Jaurès, aux conditions mentionnées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2019\_303 : Rue Henry Frugès – Acquisition de la propriété de M. GAILH**

**Monsieur MARTIN** déclare : « *La Ville souhaite faire l'acquisition de cette propriété composée d'une maison vétuste également de 80 mètres carrés sur un terrain de 787 mètres carrés pour un prix de 255 000 € en vue de constituer une réserve foncière à proximité immédiate de la Cité Frugès. Ce prix a été accepté par les 14 héritiers de M. Francis GAILH, cela n'a pas été facile, et je vous propose donc, mes chers collègues, d'autoriser l'acquisition de ce bien.* »

**Monsieur le Maire** déclare : « *Nous répondons ainsi à ce qui était une demande lorsque nous avons fait la visite sur site avec l'architecte des Bâtiments de France de l'époque qui avait dit que ce serait peut-être bien que l'on puisse contribuer à débarrasser des rues de la Cité Frugès de leurs véhicules, utiles aux riverains, mais qui nuisent à la perception que nous pouvons avoir de ce quartier historique et architecturalement particulièrement emblématique. Voici ce qui pourra y contribuer par cette acquisition que nous vous proposons de réaliser.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Excusez-moi, j'ai manqué d'attention certainement, l'objet est de transformer la parcelle en parking, c'est cela ?* »

**Monsieur le Maire** déclare : « *L'objet est de pouvoir effectivement pouvoir transformer cette parcelle en parking, tout à fait, mais plutôt en garage qu'en parking. L'objectif serait de mettre un certain nombre de voitures dans quelque chose qui sera soumis à toute la vigilance des architectes des Bâtiments de France vu que nous sommes au contact direct, mais cela permettrait de ne pas avoir les voitures dans la rue, en tout cas, pas toutes.*

*Donc c'est l'objectif, ce n'est pas l'objectif de mettre des maisons.»*

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'acquisition de la propriété cadastrée CS 448 auprès des héritiers de M. GAILH ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait leur être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir ;

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme CURVALE**

**aff n°DEL2019\_304 : Lancement du Programme d'Intérêt Général « Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole » 2019/2024**

**Madame POUSTYNNIKOFF** déclare : *« Je ne m'étendrai pas sur les PIG 1 et 2 pour lesquels je vous ai fait un état détaillé lors de mon bilan d'activité au printemps dernier. À l'échéance du PIG 2 et à la suite de l'élargissement des publics éligibles aux aides de la Ville, ce sont 66 dossiers de propriétaires occupants pessacais qui ont abouti. Les ambitions de ce nouveau PIG qui couvrira la période 2019-2024 sont ambitieuses :*

- *contribuer au repérage actif des situations nécessitant des améliorations du bâti ;*
- *lutter contre la précarité énergétique ;*
- *encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ;*
- *traiter le mal-logement subi par des occupants modestes et très modestes ;*
- *contribuer au développement d'une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés par le biais du conventionnement ;*
- *mobiliser le parc vacant.*

*Pour Pessac le PIG 3 fixe une hypothèse de réhabilitation de 70 logements occupés par leur propriétaire et de 20 logements appartenant à un propriétaire bailleur. La Ville participera à hauteur de 20 % maximum des travaux subventionnables, plafonnés selon le tableau d'intervention que vous avez en annexe 2. Pour les propriétaires bailleurs, une prime supplémentaire de 500 € sera attribuée pour une sortie de vacance du logement de plus de 3 ans. Ces aides seront mobilisées pour les propriétaires occupants modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs conventionnant leurs logements subordonnés à l'obtention des aides de l'ANAH. Un montant de 222 000 € sera réservé au titre des subventions communales pour la période 2019/2024. »*

Le Conseil Municipal décide :

- de valider les objectifs du PIG 3 pour Pessac, à savoir la réhabilitation de 70 logements de propriétaires occupants et 20 logements de propriétaires bailleurs sur la période 2019/2024,
- d'approuver le niveau de financement de la Ville de Pessac, conformément au tableau d'intervention en annexe 2,
- de réserver la somme de 222 000 € sur la durée du dispositif au titre des subventions communales subséquentes,
- de sanctuariser les subventions attribuées, mais non encore versées à la fin du programme, jusqu'à 5 années après la dernière validation de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), le paiement des subventions communales pouvant s'effectuer jusqu'à 5 ans après la fin du PIG, comme le prévoit la réglementation Anah,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au Programme d'Intérêt Général 3, et notamment la convention d'engagement bilatérale Bordeaux Métropole-Commune de Pessac permettant la mise en place du PIG sur la commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n° DEL2019\_305 : Quartier du Burck à Pessac et Mérignac – Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)**

**Madame POUSTYNNIKOFF** déclare : « Le quartier du Burck à cheval sur les villes de Mérignac et de Pessac représente une superficie de 38 hectares, dont 6 sur Pessac. Il forme un ensemble d'habitat dense de 1 203 logements au total dont 204 sur la commune de Pessac. Il est composé de 6 copropriétés verticales, 2 copropriétés horizontales et une copropriété mixte représentée par le centre commercial construites dans les années 60 et appartenant à des copropriétaires privés. Ces copropriétés connaissent une dégradation de l'état général de leurs bâtiments. Depuis 2009, les villes de Pessac, Mérignac et Bordeaux Métropole se sont engagées dans diverses études en vue de la requalification de ce quartier. En 2016, 3 des 6 copropriétés verticales situées sur Mérignac se sont engagées dans une démarche d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et ont voté un programme de travaux éligibles qui ont déjà démarré.

Les copropriétés du Burck 1 situées sur les 2 communes de Pessac et Mérignac souhaitent dorénavant s'engager dans cette dynamique. Il a donc été décidé de mettre en place un programme opérationnel préventif et d'accompagnement des copropriétés appelé POPAC en concertation avec les copropriétés et les partenaires. Ce dispositif d'une durée maximum de 3 ans a pour ambition de proposer un accompagnement cohérent à l'échelle du quartier tout en étant adapté à chaque copropriété qui ne sont pas au même stade d'avancement, de mobilisation, et de maturité face à un programme de travaux.

À l'issue de la démarche, chaque copropriété pourra, à son rythme, faire valoir son souhait d'entrer dans un processus d'OPAH. Le POPAC doit permettre de mener des actions de sensibilisation, d'expertise ou de coordination transversale à l'échelle du quartier et de définir un plan d'action d'accompagnement et de résolution des premières difficultés.

Les villes et Bordeaux Métropole ont souhaité intégrer à cette démarche l'ensemble des partenaires locaux permettant un accompagnement social des ménages fragiles et favorisant l'appropriation du projet par tous les habitants. Bordeaux Métropole assurera le financement du suivi animation du programme et sollicitera les aides de l'ANAH et des villes au prorata du nombre de logements situés sur leur territoire.

L'engagement financier sur 3 ans pour Pessac serait de 7 317 € hors taxe pour les 110 logements concernés situés sur notre territoire, soit 2 439 € par an.

**Monsieur le Maire** déclare : « Engagement sommes toutes assez modeste. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. HAURIE** qui déclare : « Délibération qui doit constituer pour tous une alerte sur les modalités d'urbanisation non seulement de la ville, mais de la Métropole. Lorsqu'on regarde les plus anciennes copropriétés, par exemple, celles de Sainte-Eulalie, les Acacias, Bleuets, on voit comment ces copropriétés non occupées par leurs propriétaires se sont dégradées et posent des problèmes dans la durée. À l'heure actuelle, 70 % des logements défiscalisés sont occupés par des locataires, donc pas par des propriétaires. Si on se projette dans la durée, sur la dégradation rapide de ces copropriétés non occupées par les propriétaires, on peut imaginer ce que sera l'investissement des collectivités pour mettre fin à ces dégradations. On vote dès demain ce programme, mais en même temps il constitue une vraie alerte par rapport à l'urbanisation future. »

**Monsieur le Maire** déclare : « Cela fait tout à fait écho au débat que nous avons eu tout à l'heure pour les fameux logements sur l'OIM, sur tout ce qui concernerait les logements conventionnés, les logements sociaux ou à prix maîtrisés qui répondraient à cette inquiétude. »

Le Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) du quartier du Burck pour une durée maximale de trois ans,
- d'approuver le projet de convention partenariale joint et d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à la réalisation du POPAC, notamment les conventions d'exécutions et avenant financiers.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_306 : Centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge du Bourgailh – Déclaration de projet – Mise en compatibilité du PLU – avis de la commune au titre du CGCT**

**Monsieur LANDREAU** déclare : *« Il s'agit de la suite administrative du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la colline du Bourgailh qui, pour rappel, était une ancienne décharge et donc à ce titre est aujourd'hui classée ICPE et il y est impossible d'y faire quelque chose même du type plantations naturelles. L'enquête publique s'est déroulée du 11 juin au 11 juillet, et la commission d'enquête a rendu un avis favorable. C'est donc à ce titre que la Ville de Pessac sur laquelle le projet a lieu, d'ailleurs nous avons coconstruit avec la Métropole ce projet, doit se prononcer et donner un avis sur la suite du projet. Nous vous proposons, par cette délibération de donner un avis favorable de mise en compatibilité du PLU. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : *« Nous avons effectivement déjà eu l'occasion d'évoquer ce projet et vous aviez déjà répondu à pas mal de questions que je pouvais avoir, notamment sur le volet participation citoyenne en expliquant que nous n'étions pas dans un type de montage où nous pouvions avoir des structures de type coopératives, mais cela est à venir, sur les clauses sociales d'insertion puisque lors de la construction de la centrale photovoltaïque, il pourra y avoir l'occasion, en phase chantier, puis en phase réalisation, sécurité de la centrale, etc. de recourir à de l'emploi local. Pour résumer, comme nous sommes au croisement d'emploi local avec, je l'espère, l'application de ces clauses d'insertion pour ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi et que nous sommes sur site qui, visiblement, se prête bien à ce type de projet, mon vote sera favorable comme la dernière fois. C'est tout à fait dans l'actualité d'un potentiel qui a été étudié récemment par l'ADEME. L'ADEME c'est l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie qui existe au niveau national et qui a des entités régionales qui a publié au mois de mai une étude sur l'important potentiel des friches et dans une moindre mesure des parkings pour développer l'énergie photovoltaïque. C'est un projet métropolitain, terrain appartenant à Bordeaux Métropole au titre de sa compétence déchets qui est aussi développé parce que Bordeaux Métropole a une compétence dans la transition énergétique, vous le savez, il y a d'autres projets comme celui de la décharge de Labarde qui a une échelle bien supérieure. Pendant un temps, cela ne devait pas être une chance d'avoir à proximité une déchetterie de 62 hectares. On va dire que nous profitons des avantages et des inconvénients d'avoir un site plus restreint.*

*Pour finir, je rappellerai quand même que bien entendu il y a le potentiel des friches et des parkings, il y a le potentiel des toitures et je regrette qu'il n'ait pas été exploité sur les bâtiments municipaux que vous avez pu rénover, construire, qu'il n'y ait pas eu cette démarche-là. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. LANDREAU** déclare : *« Je réprecise juste ce que j'avais exposé la dernière fois c'est qu'effectivement nous avons travaillé avec l'entreprise qui a été lauréate de cet appel à projets, ce n'est pas le bon nom, mais qu'il y aura des clauses d'insertion dans les travaux qui auront lieu, mais également des clauses environnementales parce que même si le projet a vocation environnementale, il peut y avoir également des clauses environnementales dans les travaux qui sont envisagés. Enfin, je ne sais pas si je l'avais dit la dernière fois, mais également du financement participatif avec un rayonnement girondin et nous travaillons pour que les Pessacais puissent également, en priorité, investir dans le financement de ce projet comme cela peut se faire dans beaucoup de projets de panneaux photovoltaïques et d'énergie renouvelable plus globalement. Enfin je le précise, je pense que nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler dans cette assemblée, mais nous travaillons actuellement sur le développement du panneau photovoltaïque sur les bâtiments communaux, mais pas seulement, sur les différentes friches qui peuvent exister sur le territoire pessacais. »*

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la proposition de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour le projet de centrale photovoltaïque sur le site du Bourgailh à Pessac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_307 : Plan de gestion de la forêt communale – Approbation du projet 2019/2033**

**Monsieur DESPLAT** déclare : *« Par délibération du 9 juillet 2018, la Ville de Pessac décidait de prescrire l'élaboration d'un plan de gestion de la forêt communale. Ce travail d'élaboration a été mené par l'Office National des Forêts sur 123 hectares et il nous appartient désormais de l'approuver pour la période 2019/2033 en vertu des dispositions du Code forestier.*

*Je vous demande d'approuver le plan de gestion de la forêt communale sur 2019/2033 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents concernant l'entretien.*

*Si je peux, Monsieur le Maire, si nos collègues de l'Opposition ont des interventions, je voudrais faire une remarque ensuite. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Il n'y a peut-être pas de remarque. Mme CURVALE a une remarque. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : *« Cela va être très bref, je me demande si la vocation de la ville est de faire de la sylviculture de production de pins maritimes. Page 16, il est dit quelque part que l'objectif prioritaire recherché est bien de produire du bois d'œuvre de pin maritime, en tout cas, sur les parcelles Toctoucau, pas sur la totalité des boisements dont la commune est propriétaire. C'est une interrogation qui motivera ma position. De même que page 22 on rappelle qu'il y avait des zones de quiétude qui étaient dans le précédent plan datant de 2010, mais que ces zones de quiétudes étant déjà perturbées par des promeneurs, on peut considérer, si j'ai bien compris, qu'il n'est pas nécessaire de les conserver, de les montrer comme zone de quiétude. J'ai oublié la formulation exacte. On dit qu'il n'y aura pas ni de réglementation ni de panneutage dédié. Je trouve cela également dommage ce qui m'amène à une position d'abstention. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Avant de rendre la parole à M. DESPLAT, je voudrais juste lire la phrase exacte : « Le propriétaire, c'est-à-dire nous, souhaite développer une sylviculture et des actions qui permettront avant tout de conforter les qualités environnementales, paysagères et d'accueil du public pour le massif du Bois des Sources du Peugue. Sur les parcelles de Toctoucau, la production de bois d'œuvre de pin maritime sera l'objectif prioritaire recherché. » Ce que nous avons lancé lors de la reforestation, reboisement des parcelles qui avaient été touchées par les incendies, cela a été la diversification des essences. Nous ne faisons que reprendre ce qui était la vocation des parcelles qui n'ont pas été touchées par les incendies. C'est-à-dire qu'on ne va pas couper ce qui existe pour en enlever la vocation sylvicole. Ce n'est pas nous qui l'avons lancé, c'est simplement le plan de gestion qui reprend des objectifs précédents et qui pour tout ce qui concerne ce que nous avons nous-mêmes planté n'est absolument pas en lien avec la sylviculture. C'est juste ce que je voulais préciser qu'on ne laisse pas imaginer qu'on a planté pour vendre, ce n'est pas du tout cela. Chaque fois que nous avons eu à planter c'est justement pour la biodiversité, la résistance face aux incendies, la possibilité pour les Pessacais d'aller se promener dans un environnement qui serait extrêmement divers. Nous ne sommes pas du tout dans la sylviculture, ce n'est pas notre vocation, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais c'est un héritage que nous avons, que vous aviez sans doute aussi, car cela fait longtemps que tout cela a été planté. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. LANDREAU** qui déclare : *« C'était simplement pour signaler que conformément à nos engagements de 2014, maintenant l'ensemble des espaces verts communaux et forestiers font l'objet d'un plan de gestion écologique. C'est simplement pour souligner cet aspect à partir de cette délibération. »*

**Monsieur DESPLAT** déclare : *« Je suis content que sur une délibération aussi simple il y ait de l'évocation. Je vais revenir sur la partie sylviculture, si vous voulez bien. Pour les zones de quiétude, Mme CURVALE, elles sont évidemment maintenues, simplement que l'ONF nous fait remarquer qu'entre le centre équestre, les joggeurs, les VVTistes, tous les gens qui se promènent le week-end, c'est un peu comme la forêt du Bourgailh, il y a de plus en plus de monde qui cherche un petit poumon vert sur la région. Il y a davantage de monde, les zones de quiétude sont un peu moins quiètes, mais elles sont totalement conservées.*

*Pour la partie bois, ce n'est pas du tout notre but. Nous ne sommes pas à Biganos, nous ne sommes pas sur le bassin, nous ne sommes pas là pour faire de la production de bois, mais l'ONF fait un rapport et constate que nous avons des forêts qui pourraient, à un moment donné, être coupées pour être vendues. Ce n'est pas le but, et même si nous faisons cela, c'est écrit dans le rapport de 70 pages, nous serions à un prix de rapport bien inférieur au coût de la gestion de la forêt qui, on le sait, c'est un site, c'est une richesse écologique que nous gardons en l'état. C'est ce que je voulais dire pour répondre à votre question.*

*Ensuite je voulais rebondir, Monsieur le Maire, au mois de mai sur la délibération de M. LANDREAU sur la régularisation du classement ONF du Bois des Sources du Peugue. Je lis très rapidement : « Nous venons d'être sollicités pour régulariser la situation du Bois des Sources du Peugue qui avait été classé par moitié en septembre 1992. » À cela, Mme CURVALE, vous aviez regretté qu'il n'y ait pas d'inventaire faune/flore de fait sur le Bois des Sources du Peugue. Dans la quatrième ou cinquième page de ce long rapport de l'ONF, il est noté pour rappel qu'il a été fait en 2008/2009, mais vous l'aviez oublié certainement ou alors vous étiez là pour taquiner M. LANDREAU. Depuis, en 2015, nous avons fait refaire une étude faune/flore de cet espace. Je prends une petite minute de plus pour citer pour le plaisir. Je voudrais vous citer un peu l'inventaire du Bois des Sources du Peugue, si vous me permettez. Sur un inventaire ornithologique, nous avons, en 2008/2009 et toujours en 2015, nous avons des Pipits farlouses et des Pipits des arbres. Si vous voulez savoir ce que c'est, c'est un peu plus gros qu'un Moineau. Nous avons des Engoulevents d'Europe, des piverts, des mésanges, des buses, des chouettes, des faucons, des corbeaux. Nombreux. L'inventaire herpétologique, ce sont le Triton marbré, des couleuvres, crapauds, grenouilles, rainettes. L'inventaire des coléoptères : lucanes cerf-volant, grands capricornes. L'inventaire mammalogique : hérissons, renards, écureuils, chevreuils, sangliers. L'inventaire lépidoptère. Ce sont les papillons. Nombreux. Je vais finir avec les odonates, c'est comme nous le savons tous les libellules, et nous avons des libellules déprimées. Je garde le meilleur pour la fin, celle que j'aime le plus, la petite nymphe au corps de feu. Voilà, tout va bien à Pessac. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *La nymphe au corps de feu, une race de libellule comme chacun le sait.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet du plan de gestion de la forêt communale sur 2019/2033
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents concernant l'entretien des parcelles concernées.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme CURVALE**

**aff n°DEL2019\_308 : Gestion et animation du projet de jardin citoyen « Au Bois des Roses » – Convention de partenariat avec l'association EPI'SOL**

**Monsieur DESPLAT** déclare : « *La Ville de Pessac accompagne les acteurs du territoire, notamment ceux du monde associatif dans leur démarche de développement durable. Il s'agit notamment de soutenir les projets créatifs et des lieux de partage comme le sont les jardins citoyens. L'association EPI'SOL souhaite agir concrètement pour le développement durable de Pessac par la création d'un jardin partagé au Bois des Roses. C'est le but de cette convention entre la Ville de Pessac et l'association EPI'SOL pour définir le cadre de ce partenariat. L'usage de la parcelle est conféré à titre gratuit pour l'aménagement d'espaces collectifs cultivés et autres activités définies dans la convention. Cette signature est pour un an et reconductible 10 ans. Je vous demande d'approuver les termes de la convention.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. GRANGE** qui déclare : « *Une précision très rapide puisque M. BOURDEAU, Président d'EPI'SOL vient de m'adresser il y a quelques heures une note sur le sujet, un état d'avancement pour indiquer qu'il y a 2 axes majeurs de travail pour EPI'SOL, l'un en direction des enfants notamment des accueils péri et extra scolaires de Jules Ferry, l'autre en direction des adultes, notamment des résidents*

*d'Aquitanis qui sont à proximité. L'occasion aussi de signaler que le projet est cofinancé par Aquitanis pour une part, et par la Ville dans le cadre de l'appel à projets Pessac durable puisque ce projet a été choisi par les membres du CESEL. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Juste l'occasion de saluer la cohérence de cette association qui, dans le cadre de ses fonctions, notamment vis-à-vis de la CAF travaille sur des sujets particulièrement pertinents, nous nous y retrouvons pleinement. Il y a d'autres demandes de financement qui sont adressées, je ne dirai pas plus en détail puisque c'est plutôt à Patrick GUILLEMOTEAU de le dire, mais qui sont plutôt en bonne voie. Il risque d'y avoir un partenariat encore plus étoffé pour consolider les actions et ce projet avec d'autres collectivités. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association EPI'SOL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **aff n°DEL2019\_309 : Délégations de Service Public – Rapports annuels des délégataires**

**Monsieur le Maire** déclare : « *Ce n'est pas exactement une délibération, c'est comme le rapport tout à l'heure qu'a présenté Pierrick LAGARRIGUE, ce sont les rapports annuels concernant les délégations de service public. Il y a 3 délégations, une régie municipale. Je vais me contenter de distribuer la parole. Régie municipale des transports, c'est M. MARTIN qui va nous en dire quelques mots, restauration collective c'est M. MAGES, et sur le stade nautique et sur le centre équestre, c'est M. BENEYTOU qui nous en dira un mot. »*

**Monsieur MARTIN** déclare : « *Quelques mots sur le service des transports qui n'est pas une DSP, comme vient de le dire Monsieur le Maire, qui est une régie avec une personnalité morale et une autonomie financière qui fait l'objet d'une présentation en CCSPL et dont le rapport est présenté en même temps que le rapport annuel des délégataires.*

*Pour cette régie municipale des transports, nous avons 2 types de transports : les transports scolaires qui sont assurés par TBM et pour lesquels la Ville paie à la Métropole 10 % de la dépense et les transports autres c'est-à-dire pour le centre de loisirs de Romainville, pour les activités physiques et éducatives sous couvert de l'Éducation nationale, par exemple, les piscines ou le cinéma, ou les transports sous quota ou exceptionnels des écoles ou des associations, par exemple, les voyages à Saint-Lary.*

*Le coût total de cette activité s'est élevé, en 2018, pour l'ensemble à 505 119 €. 309 640 € de charges à caractère général correspondant à la location des autocars avec chauffeur à des entreprises privées dans le cadre de marchés. Nous avons actuellement 3 prestataires : PULLMAN pour les sorties sous quota, KEOLIS pour les ALSH et ASTG pour les activités durant le temps scolaire et 150 317 € qui sont la participation de 10 % de la Ville aux dépenses de transports scolaires réglés à Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des transports scolaires. Les 45 000 € restants représentent les charges de personnel. »*

**Monsieur MAGES** déclare : « *Restauration collective qui est une DSP qui a été signée en 2012 pour une durée de 10 ans jusqu'en 2022. Dans le cadre de la délégation, 787 690 repas ont été produits pour l'année scolaire 2017/2018 et les livraisons extérieures ont représenté 458 368 repas.*

*Le chiffre d'affaires de la DSP s'élève à 3 235 105 € pour un résultat négatif de 159 522 €. Concernant les matériels de production 91 000 € d'investissements ont été réalisés et en termes de maintenance et d'entretien préventif 90 000 €.*

*Des suivis bactériologiques de la prestation se sont traduits par 2 audits, 145 analyses de produits et 37 analyses de surfaces et une analyse d'eau qui se sont révélées globalement à 90-95 % satisfaisantes.*

*Un produit de l'agriculture biologique est proposé chaque jour ainsi qu'un produit de commerce équitable par mois, le pourcentage de produits bios atteint 21,7 % de la*

production en tonnage. Une attention particulière a été accordée aux achats locaux concernant notamment la catégorie fruits et légumes.

La démarche environnementale voulue par la Ville s'est notamment traduite par la consolidation de circuits courts d'approvisionnement. Des exemples ci-joints, et la création de menus végétariens et les actions opérées à l'initiative de la Ville en faveur d'une moindre consommation de viande, les Repas pour la Terre ont généré une baisse de 29 % du coût carbone de l'activité qui était contractualisée à 20 %. Le pourcentage de repas sans viande, toutes catégories confondues, servi dans les restaurants scolaires s'est élevé à 41,50 %.

**Monsieur le Maire** déclare : « C'est considérable, 41,5 % sans viande c'est au-delà de ce que nous espérions lorsque nous avons lancé le Repas pour la Terre. Cela montre que cela marche pas mal, c'est un satisfecit. » puis il donne la parole à **Monsieur BENEYTOU** qui déclare : « Tout d'abord, la DSP stade nautique. Une DSP signée le 19 avril 2016 entre la Ville et la société GAIA du Groupe EQUALIA, le stade nautique est ouvert au public, aux scolaires, aux associations soutenues ou non par la Ville. La société GAIA exploite le stade nautique avec une équipe de 20 personnes qui sont toutes en CDI. Il convient d'ajouter 2 nouvelles entrées depuis janvier 2019.

En termes de fréquentation, le stade nautique a accueilli un peu plus de 239 000 usagers en 2018 contre 184 000 en 2017, soit une augmentation de 23 %, mais en 2017 le stade nautique avait été fermé plusieurs semaines afin d'effectuer différents travaux de mise en conformité et de rénovation.

Pour les aspects financiers, je ne vais pas tout vous détailler, vous les trouverez en annexe de la délibération. Les produits, un peu plus de 2,1 M€ contre 1,8 M€ dus aux travaux. Le résultat net de l'exploitation pour 2018 s'élève à un solde positif de 64 490 €. Je tiens à souligner la rénovation totale depuis le début de l'année de l'espace hammam et du sauna et une très bonne fréquentation de l'espace remise en forme qui est en nette progression.

Concernant le centre équestre, il a été confié à la SAS Centre équestre de Pessac-Romainville depuis le 1<sup>er</sup> août 2016. Le personnel au nombre de 9 a accueilli sur l'exercice 2017/2018 405 licenciés, 58 classes des écoles pessacaises, 35 groupes de centre de loisirs et 10 groupes d'équitation adaptée chaque semaine de septembre à juin.

Le centre équestre participe activement aux tickets sport à chaque vacance ainsi qu'à des manifestations organisées par la Ville de Pessac comme le Carnaval, le Printemps de la Forêt du Bourgaillh, etc. Les cavaliers licenciés au centre équestre ont participé à 38 compétitions, dont 10 organisées sur place.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 455 279 € pour un résultat net négatif de 10 690 €. Quelques précisions sur ce résultat négatif. Il s'explique par de gros travaux de remise en état qui étaient plus que nécessaires, du centre équestre et à l'indemnisation de la rupture conventionnelle de l'ancienne responsable pour inaptitude au poste.

Pour conclure, nous pouvons noter à ce jour une réelle progression en termes d'accueil, un nombre de licenciés qui augmente, la création d'une carrière d'entraînement entièrement financée par le délégataire et enfin le démarrage prochainement des travaux de la carrière de compétition prévus au contrat de DSP ce qui permettra un confort optimal pour les pratiquants, les encadrants et permettra d'accueillir des compétitions afin que la Ville de Pessac soit un acteur majeur sur la Métropole et au-delà en matière de compétition équine. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « Ces rapports sont l'occasion pour le Conseil Municipal et au-delà les Pessacais de voir jusqu'à quel point les délégataires respectent les objectifs assignés par la Ville dans leur contrat et comment la Ville se donne les moyens de contrôler et de vérifier leurs engagements. Je vais donc me concentrer plus sur les rapports des délégataires, délégations de service public que sur l'unique régie dont Monsieur le Premier Adjoint a parlé. C'est la règle du genre, mon premier constat sera que les rapports des délégataires sont, comme d'habitude, copieux. C'est normal, ils visent à l'exhaustivité, donc nous sommes sur des ensembles de 40-50 pages avec ou sans annexes, peu importe. Cependant le rapport rédigé par la Ville reste court, comme d'ailleurs les autres années, la délibération proprement dite fait autour de 2 pages et demie. Il s'agit pourtant de délégations de service public ce qui, comme le nom

*l'indique, est important pour les missions remplies auprès des habitants, notamment la restauration dans les écoles, mais l'activité du stade nautique ou celle du centre équestre sont évidemment tout aussi importante. Ces 2 pages et demie donnent les chiffres essentiels sur le personnel employé, l'évolution du chiffre d'affaires, les entrées, etc., mais je trouve qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de rappel des moyens dont la Ville s'est elle-même dotée pour assurer le suivi et le contrôle des délégataires en nombre d'agents, en temps passé, en appui sur des moyens extérieurs puisque vous avez eu l'occasion d'évoquer, je ne sais plus si c'est l'an dernier ou l'année d'avant, mais une fois, j'en ai le souvenir pour la restauration scolaire notamment, il y a un appui sur une assistance extérieure pour le contrôle des menus, la bonne exécution de la DSP et le contrôle sanitaire. Sur le contrôle sanitaire, le délégataire donne en effet des éléments dans son propre rapport et je crois que vous en avez repris l'essentiel pour que nous soyons pleinement rassurés sur la qualité sanitaire de ces repas. Donc, ce serait pour une information plus complète.*

*Ensuite je voudrais revenir sur quelques points à propos de la restauration collective. Le délégataire qui est ANSAMBLE a la possibilité d'utiliser l'outil qui est la cuisine centrale pour vendre des repas à d'autres clients que la ville, c'est dans le contrat, c'est fixé. Nous pouvons noter, cette année, une baisse des repas qui ont été produits pour la ville, une diminution de 7,5 % entre 2017 et 2018. Le rapport du délégataire note pourtant qu'il y a une progression constante sur les scolaires, ce n'est pas un scoop, nous savons que Pessac a une progression des scolaires. Selon le délégataire cette progression constante ce sont aussi plus 2 % entre 2017 et 2018. Donc s'il y a baisse des repas c'est du côté des adultes qu'il faut la chercher, moins 15 %. Le rapport du délégataire n'explique pas vraiment, je me suis dit que c'était peut-être lié tout simplement à la mutualisation avec Bordeaux Métropole. Je vous vois faire non. C'est une question. Vous me donnerez une autre explication. Ce qui a davantage augmenté de manière beaucoup plus forte entre 2017 et 2018, assez logiquement, ce sont les repas qui ont été vendus à d'autres clients, dont beaucoup sont des crèches, nous avons une augmentation de plus 16 %, 16,5 % donc finalement ces repas vendus à des clients tiers, pour reprendre le langage du rapport, pèsent pour environ un tiers des repas vendus dans le cadre de cette DSP.*

*Vous avez rappelé tout à l'heure la part des produits bios et locaux. Par produits locaux on entend produits en Nouvelle-Aquitaine ce qui est déjà très bien, les objectifs du contrat sont respectés. On note cependant une baisse entre 2017 et 2018 pour les produits bios. Le délégataire donne les pourcentages, comme vous l'avez fait, par rapport à la production en tonnage, on était presque à 28,5 de la production en tonnage en 2017, on est passé à 21,7 en 2018. Pour les produits locaux, je ne commenterai pas, nous sommes quasiment sur les mêmes chiffres. Bien entendu, nous savons que les objectifs nationaux eux-mêmes n'ont pas évolué, cela fait un moment, hélas, que même depuis le Grenelle de l'environnement, on dit toujours que nous devons tous atteindre 20 % de produits bios dans toutes les restaurations collectives, je parle à tous les niveaux. Malheureusement cet objectif, nationalement, n'est pas atteint, donc Pessac l'atteint même si cette année il y a une baisse du bio. Ma remarque serait simplement pour regretter, même s'il y aura des ajustements ultérieurs, nous sommes dans le cadre d'une délégation qui est confiée à ANSAMBLE depuis 2012, elle est confiée pour 10 ans, et finalement la part du bio reste grosso modo stable, de même que le délégataire dit par rapport à la qualité des viandes labellisées qu'il respecte strictement le cahier des charges. Strictement veut dire ici ni plus ni moins. Nous avons la même stabilité du côté de l'effort de réduction de la consommation de barquettes plastiques, même s'il y a eu cette année un accent mis, comme c'est souligné dans le rapport du délégataire, du côté des maternelles, l'année 2018 dont rend compte le rapport du délégataire. Nous sommes déjà en décalage par rapport à ces éléments.*

*Je terminerai juste par une remarque qui est issue là aussi d'une possibilité d'expérimentation qui va être obligatoire pour toutes les structures et qui s'impose à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 qui est l'obligation d'un menu végétarien au sens que la viande et le poisson sont remplacés par des protéines végétales. Je sais bien que Pessac propose déjà des possibilités de menus sans viande et que les parents doivent décider à l'avance si c'est*

*pour toute l'année ou comme alternative à la viande de porc. Il semble quand même, d'après la lecture qui est faite actuellement de ce qui devra être expérimenté à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 que l'idée soit bien qu'à chaque fois tout un chacun puisse avoir comme option un repas sans viande. Je m'explique, dans la façon dont cela est présenté, cela n'est pas présenté comme se décider en début d'année pour tout le temps végétarien ou simplement comme une alternative quand il y a tel ou tel type de viande. Vous me direz quelle est votre lecture de cette expérimentation puisqu'elle s'impose à tout le monde à partir du 1<sup>er</sup> novembre et est-ce que cela fait bouger ce que vous faisiez jusqu'à présent dans les écoles.*

*Dernier point sur la restauration scolaire, nous y trouvons également des données sur l'état des impayés scolaires. De 2012 à 2016 nous pouvons sans doute nous féliciter notamment pour la partie qui concerne ces impayés scolaires, nous sommes en dessous du 1 %. 0,84 % est le pourcentage d'impayés le plus élevé. Cependant en 2016 et en 2017, nous sommes passés à 1,46 % et en 2017 et en 2018 nous sommes passés à plus de 3 %. Il n'y a pas de commentaire sur cette évolution, donc je voudrais savoir, Monsieur l'Adjoint, si vous pouvez nous préciser pourquoi cette évolution ? Et il n'y a pas de commentaire non plus sur la façon dont le recouvrement se fait par voie de contentieux, même s'il est très clair dans la liste qui est donnée que c'est bien sûr la dernière étape.*

*Sur les autres rapports des délégataires, ma remarque sera plutôt sur cet angle un peu plus social. Pour le stade nautique nous avons quitté la période estivale, il reste quand même qu'il n'y a pas de tarifs sociaux à proprement parlé, nous sommes sur la possibilité d'un PASS famille, 2 adultes, 2 enfants, même pour les Pessacais ce sont 17 € en été et 10,50 € actuellement. Si on est hors Pessac, c'est un peu plus cher avec un écart qui n'est d'ailleurs pas forcément si élevé. C'est une caractéristique des données sur les entrées, nous avons finalement un chiffre plus important d'entrées à la piscine des non-Pessacais, beaucoup plus, 43 % des entrées totales. Je ne sais pas s'il y a une explication pour cela.*

*De façon générale, sur ces 3 délégations, ce serait de savoir, au vu de l'évolution puisqu'il y a eu des changements de délégataire, il y a eu des travaux, il y a eu des changements de personnel, des recrutements de nouveaux personnels. Au vu des données sur la fréquentation, êtes-vous en capacité de pouvoir suivre quelles sont les catégories sociales qui fréquentent ces équipements ? Est-ce que nous restons bien sur un objectif d'égalité ? Je ne parle pas pour les scolaires. Je parle pour le stade nautique et le centre équestre. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. HAURIE** qui déclare : « L'économie générale d'une délégation de service public c'est que le délégant attend un certain nombre d'éléments du cahier des charges, et le délégataire doit lui-même s'efforcer de le remplir tout en assurant une gestion qui ne lui pose pas problème. Cela étant, la lecture des documents qui nous sont apportés, notamment sur la façon dont le gestionnaire du stade nautique utilise les comptes nous paraît poser problème pour la Commune. En particulier en ce que le délégataire intègre dans le gros entretien des dépenses qui, manifestement, seraient de l'entretien courant et donc de son ressort. Cela a très clairement un objectif qui est celui de majorer ce gros entretien, faire baisser par voie de conséquence la redevance voire l'annuler. Lorsque nous lisons la totalité de ce qui est présenté, honnêtement nous ne pouvons que penser que le gestionnaire du stade nautique exagère dans la présentation qu'il fait. Mais c'est vous qui suivez la délégation comme l'a rappelé tout à l'heure Mme CURVALE. »

**Monsieur le Maire** déclare : « Sur ce dernier point, je ne pense pas que nous n'ayons eu la moindre remarque de ce type dans aucune des instances, et de toute manière, tout cela est soumis à des Commissaires aux comptes et comptables. Nous sommes dans une gestion privée, ils ont validé les comptes. Je vois difficilement comment on peut aller contester ce genre d'éléments. Moi-même qui ne suis pas comptable, je n'ai pas d'élément d'appréciation particulier, mais je fais confiance à ceux dont c'est la profession. » puis il donne la parole à **M. MAGES** qui déclare : « Je vais essayer de donner quelques éléments de réponse. Concernant le suivi et le contrôle des délégations, le délégataire de la restauration ANSAMBLE, il y a bien plusieurs commissions et un niveau de contrôle, en particulier nous avons comme aide NUTRIKÉO qui fait une assistance pour tout ce qui est nutrition et tout ce qui est mise en place des menus. Nous avons un audit externe qui est

*Ville sur lequel nous sommes mandatés toutes les 6 semaines pour aller faire un contrôle et de la qualité et de la mise en œuvre de la cuisine centrale. Tout cela est formalisé et donné aux parents sous la forme de commission de restauration sur laquelle ils sont invités à venir partager ces éléments en pleine possession de tous ces éléments que nous leur donnons à ce moment-là.*

*Concernant ANSAMBLE et la production des repas, vous l'avez commentée, en effet nous avons une diminution des repas sur la globalité de l'exercice 2017/2018 qui correspond en particulier à une chute des repas des agents des écoles. À la suite d'un contrôle de l'URSSAF, les agents qui avaient des repas gratuits en termes de repas se sont vus affecter un coût et ils ont fait le choix de ne plus prendre les repas à la restauration ANSAMBLE et d'amener leur propre nourriture sur place. Tout a été mis en place en termes de gestion, de four, de frigidaire et autres pour qu'ils puissent manger sur place en emportant leur repas, c'est pour cela que vous avez une chute de l'ensemble des repas.*

*Concernant les repas de la DSP qui sont livrés à l'extérieur, nous n'avons plus de contrat depuis 2018, nous n'avons pas autorisé de nouveaux contrats avec l'extérieur, c'est la montée des crèches qui a fait l'augmentation des repas extérieurs, mais depuis le milieu de l'année 2017 nous n'avons plus signé de contrat pour des livraisons de repas en extérieur.*

*Concernant le pourcentage de bio, c'est un choix assumé, c'était garder les 20 % du cahier des charges, mais de dire : quel est l'intérêt de prendre du bio qui arrive de l'autre côté de la France quand on a de l'ultra local ? Ultra local, c'est la pomme de terre de Saint-Jean d'Illac, cela peut être la fraise d'Eysines, cela peut être des choses comme ça qui sont produites par des producteurs de notre terroir. C'est également le choix de travailler avec l'ESAT Pessac-Magellan, depuis 2017 nous travaillons avec 22 tonnes par an de produits travaillés par une légumerie sur lequel nous avons 10 emplois d'adultes handicapés qui ont été consolidés par ce partenariat. C'est aussi cela le travail d'une municipalité. C'est également l'orientation d'avoir des viandes qui sont moins labellisées, de l'autre bout de la France, mais qui sont des achats de viande à l'échelon national, mais vers des productions locales. Du porc Bleu, blanc, rouge remplacé par de l'IGP Sud-Ouest, donc du porc de Bigorre, des volailles du Périgord, du bœuf issu des départements 40 et 64 fourni par le Groupe GALACTEA Pau. C'est véritablement un choix, pourquoi faire du bio de l'autre bout de la France ou faire de la labellisation de l'autre bout de la France alors que nous avons localement des produits de qualité ? C'est comme ça que nous nous apercevons aussi que nous avons fait depuis 2014 où nous avons 28 % des achats bios qui étaient faits en Nouvelle Aquitaine, nous sommes arrivés en 2018 à 77,38 %. C'est le combat c'est-à-dire que le bio si nous le prenons, il doit être local. En termes de tonnage en 2013 nous étions à 64 tonnages de bio, en 2018 nous sommes à 115 tonnages de bio. Il y a une augmentation du bio, même s'il y a une augmentation également des effectifs scolaires.*

*Concernant l'expérimentation repas végétariens et repas occasionnels, nous voyons apparaître que nous avons plus de 12 % dans chaque demande, donc ce sont plus de 24 % de ces repas qui sont servis, c'est un pourcentage qui ne diminue pas depuis que nous l'avons mis en place, qui augmente légèrement. Cela correspond bien à l'envie d'une famille et que l'enfant s'y retrouve. Sur l'augmentation, nous sommes inévitablement déçus sur cette faible augmentation, mais cela est lié surtout à la présentation des repas et la diversification du repas.*

*Un repas végétarien est compliqué à mettre en place, nous avons peu de produits à disposition, et en termes de présentation, nous nous apercevons qu'il n'est pas appétissant pour les enfants. C'est un travail que nous menons régulièrement pour l'intégration de nouveaux produits et de nouvelles présentations. Nous gagnerons ce pari si nous y arrivons.*

*Concernant les impayés, nous en avons très peu, car c'était sur une gestion manuelle, maintenant nous sommes sur un logiciel qui génère beaucoup plus d'impayés puisqu'il y a un contrôle plus précis au niveau de ces paiements qui se font maintenant plutôt par Internet qu'au guichet. Le recouvrement est vraiment notre dernière mesure et souvent nous ne recouvrons pas selon les sommes et le QF de la personne ne recouvrant pas le contentieux. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « Merci. Effectivement se fournir en local contribue  
Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019 page n° 41<sup>er</sup>

notamment à ce que le coût carbone de nos repas ait considérablement baissé, moins 29 %, ce qui me semble très bien. Brièvement, car nous sommes tous un peu fatigués et il y a d'autres sujets à traiter, M. BENEYTOU. »

**M. BENEYTOU** déclare : « Mais pour répondre à Mme CURVALE. Sur la fréquentation effectivement quand nous regardons le public pessacais ce sont 57 000 entrées contre 103 000 d'extérieur. Cela peut s'expliquer de la manière suivante, vous n'êtes pas censé ignorer qu'il y a un manque criant d'équipements aquatiques sur Bordeaux Métropole, même au-delà. Je vous rappelle également que le stade nautique de Pessac est quand même très particulier en termes d'équipement puisque c'est le seul équipement sur Bordeaux Métropole et au-delà qui présente une piscine à vagues, donc elle est très prisée, notamment des gens qui viennent de la rive droite. Lorsque nous faisons les groupes CLSPD auxquels participe TBM, nous nous apercevons que beaucoup de public vient de l'autre côté de la rive, Lormont, Cenon, Bassens, Carbon-Blanc. C'est un équipement qui est très prisé.

Concernant les tarifs, je tiens à vous signaler que mes collègues qui sont élus au CCAS distribuent généreusement lors des commissions permanentes pour les personnes qui ont des revenus modestes des places pour le stade nautique en été et en hiver ainsi que des PASS enfants. Nous répondons au maximum aux attentes, j'ai interrogé ma collègue, mais elle ne m'a pas donné exactement le chiffre, je ne veux pas vous dire des bêtises, mais il y a 4 commissions permanentes par mois, à chaque commission permanente il y a pas mal d'entrées piscine qui sont distribuées. Voilà ce que je pouvais rajouter. »

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération,
- de prendre acte du rapport d'activités 2018 de la régie municipale des transports annexé à la délibération.

#### **aff n° DEL2019\_310 : Contrat de Ville métropolitain 2015/2020 – Avenant n° 1 – Prorogation**

**Monsieur YAHMDI** déclare : « La loi de finances du 28 décembre 2018 prolonge jusqu'à la fin de l'année 2022 la durée des Contrats de Ville et dispositifs y afférents, en l'occurrence la géographie prioritaire ainsi que l'ensemble des exonérations fiscales spécifiques. La circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers précise les contours de cette prolongation par avenant. L'objectif n'est pas d'élaborer un nouveau contrat, mais de poursuivre l'orientation de l'actuel contrat, de réaffirmer les priorités et de prendre en compte les nouvelles orientations, notamment de l'État.

En ce qui concerne la mise à jour, je rappelle rapidement les principaux objectifs qui tournent autour de l'éducation et de la jeunesse :

- garantir les mêmes droits aux habitants, la sécurité, la mixité sociale, le logement, cadre de vie, la solidarité, et la mobilité ;
- favoriser l'émancipation, éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle ;
- faire République : prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs du terrain, engagement sur les formations valeurs de la République et laïcité ;
- développer la culture sur ces territoires ainsi que l'ensemble des actions qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.

Parallèlement l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville Métropolitain a réinterrogé le diagnostic initial de 2015 et identifié les éléments pouvant impacter les quartiers prioritaires :

- L'attractivité du territoire bordelais qui contribue à tendre le marché du logement dans le logement privé, mais aussi dans le parc social ;
- La persistance d'un chômage de masse dans les quartiers avec une surreprésentation des demandeurs d'emploi peu ou peu qualifiés est phénomène important d'inactivité ;
- Une actualité migratoire qui impacte fortement le territoire métropolitain et exerce une forte pression sur l'offre en matière d'apprentissage de la langue ;

- La dématérialisation des services publics qui crée un besoin en matière d'accès aux droits et d'inclusion numérique ;
- Les difficultés du secteur associatif qui se caractérise par la montée en puissance des demandes de soutien aux financeurs ;
- L'évolution des problèmes de sécurité dans les quartiers.

L'avenant au Contrat de Ville prend la forme d'un protocole d'engagement renforcé et réciproque et s'articule avec les différents plans nationaux : pauvreté, santé, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, et les politiques locales des partenaires. Il prolonge également la durée des conventions territoriales et des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Rappel des 5 axes prioritaires qui ont été définis : l'emploi, la mixité sociale, la rénovation urbaine, l'éducation et la jeunesse, la lutte contre la pauvreté.

Après l'adoption de ce protocole, le travail collaboratif se poursuivra par la relance des groupes de travail thématiques qui viendront décliner localement les engagements pris dans ce document.

Miser sur l'emploi, c'est d'abord la proposition qui a été faite par la Métropole, c'est cartographier les projets et équipements économiques dans ou à proximité des quartiers et coordonner les interventions ainsi que les acteurs sur quelques projets inclusifs, emblématiques, concrets et territorialisés favorisant la découverte des métiers, l'insertion, la formation et l'emploi. C'est intégrer la politique de la Ville dans le nouveau plan métropolitain d'actions pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

En ce qui concerne la mixité sociale et l'intensification des programmes de renouvellement urbain :

- Soutien à l'ensemble des opérations de renouvellement urbain ;
- Promotion des politiques de l'habitat dans une optique de mixité ;
- Développer l'approche transversale de la gestion urbaine et sociale de proximité via une charte partagée ;
- Favoriser l'emploi des habitants dans les quartiers sur les chantiers de renouvellement urbain via la charte insertion ;
- Développer la dimension nature en Ville, l'agriculture urbaine en déployant le plan métropolitain et soutenir la création des jardins partagés en lien avec les bailleurs sociaux et le Département.

En ce qui concerne l'inclusion numérique :

- Soutenir les dispositifs accompagnant les personnes en difficulté vers l'autonomie et l'inclusion numérique, notamment pour favoriser l'accès aux droits et à l'emploi ;
- Appliquer le plan de prévention et de lutte contre les discriminations ainsi que le plan égalité femmes/hommes sur les territoires prioritaires ;

Enfin pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers et lutter contre la pauvreté :

- Décliner le volet santé du contrat de Ville via le contrat local de santé ;
- Prendre en particulier en compte les enjeux de l'alimentation durable ;
- Développer la médiation sociale ;
- Prendre en compte le vieillissement dans les quartiers dans le plan d'action longue vie à Bordeaux Métropole et le décliner sur le territoire.

Sur l'ensemble de ces axes, la Ville de Pessac s'engage à poursuivre l'ensemble des actions et politiques publiques qui favorisent le vivre ensemble, et l'amélioration des conditions de vie des habitants, à poursuivre la réflexion pour décliner sur les quartiers les nouvelles orientations de la politique de la Ville au côté des partenaires du Contrat de Ville. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. DESPUJOLS** qui déclare : « Très rapidement, nous voterons bien sûr cet avenant tout en regrettant quand même que l'État n'apporte pas les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des grands objectifs qu'il s'est

*fixés lui-même. Autrement dit on est dans l'injonction du côté de l'État, mais ce serait mieux si nous pouvions compter sur des moyens supplémentaires, parce que, de fait, nous serons là sur des moyens constants, c'est peut-être dommage pour les quartiers. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Nous prolongeons dans le temps quand même. »* et donne la parole à **M. YAHMDI** qui déclare : « *Le pacte de Dijon de 2018 stipule que l'objectif aujourd'hui de cette prolongation c'est aussi de mobiliser le droit commun, donc ce n'est pas forcément d'apporter des crédits spécifiques liés aux Contrats de Ville, mais c'est aussi comment nous arrivons à mobiliser l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ce territoire, notamment pour qu'il y ait des financements supplémentaires à travers la mobilisation du droit commun. C'est un des objectifs aussi, je le précise. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. DESPUJOLS** qui déclare : « *L'objectif et tout l'enjeu, mais qui n'est pas toujours atteint. Il faut quand même le constater, et d'ailleurs cela ressort dans l'évaluation, nous sommes bien d'accord ? »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Nous sommes donc d'accord, c'est ce que j'ai cru comprendre. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 au Contrat de Ville métropolitain 2015/2020
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents afférents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2019\_311 : Convention multipartite avec l'association Artothèque Les Arts au Mur de Pessac – années 2019/2021**

**Madame DULAURENS** déclare : « *La Ville de Pessac accompagne avec l'Artothèque les actions liées à la création et à la sensibilisation à l'art contemporain. L'association bénéficie aussi du soutien de l'État et de la Région. Elle est devenue, en effet, au cours des années, une structure de référence sur le territoire pessacais, mais aussi sur la Métropole et à l'échelle régionale. Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler cette convention d'objectifs pluriannuelle entre la DRAC, la Région et la Ville et ceci portant sur les années 2019 à 2021. Je vous demande tout simplement de bien vouloir en accepter les conditions. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État – la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Pessac et l'association Les Arts au Mur portant sur les années 2019 à 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2019\_312 : Utilisations des salles communales – Nouvelle salle de spectacle Le Royal - Tarification**

**Monsieur MARROT** déclare : « *1,8 M€, voilà le montant des travaux représentant les travaux de rénovation et d'équipement du Royal. Après 11 mois de travaux, le Royal va ouvrir ses portes pour le grand plaisir des Pessacaises et des Pessacais. Le 19 octobre donc, nos habitants pourront découvrir ou redécouvrir cette salle emblématique de notre ville. Complètement réhabilité, le Royal va contribuer au développement et à la vitalité du dynamisme associatif pessacais. Compte tenu de la spécificité de son aménagement et équipement, cette salle va retrouver sa vocation initiale d'équipement artistique et culturel. Dotée d'une capacité de 178 places assises, plus 5 places pour les personnes à mobilité réduite, elle pourra grâce à ses gradins rétractables, également accueillir 258 personnes en configuration debout. La scène, au ras du sol, permettra un grand nombre de pratiques artistiques, en particulier du spectacle vivant qu'il soit amateur ou professionnel. Cette salle aura vocation à accueillir des manifestations culturelles proposées par la Ville ou par des associations.*

*Les associations pessacaises à but non lucratif, les établissements scolaires, syndicats et partis politiques seront prioritaires dans la mise à disposition de la salle.*

*Je ne vais pas relire le tableau concernant la tarification, mais nous pouvons voir qu'il existe différents types de tarifs qui s'appliquent à cette salle avec une première utilisation gratuite pour les associations pessacaises.*

*Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs et les conditions de location de la salle de spectacles du Royal. »*

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs et les conditions de location de la salle de spectacle du Royal applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire** déclare : « *On a fini les délibérations, mais il y a 4 questions orales. »*

## **QUESTIONS ORALES**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *La prolifération des moustiques a posé bien plus que des désagréments aux Pessacaises et Pessacais. Il n'est pas anodin de voir à quelle fréquence ce sujet revient ou revenait dans les conversations, chacun de nous peut en attester jusqu'à sa propre chair. Comme le constatait Frédéric SIMARD, Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement, spécialiste des maladies infectieuses, si un grand nombre d'insectes sont aujourd'hui en danger d'extinction, d'autres profitent des transformations de l'environnement pour proliférer. Je pense que Pessac et plus largement le département en sont témoins.*

*L'expansion récente, globale, et rapide du moustique tigre vecteur du virus de la dengue et du chikungunya en est un exemple emblématique. Introduit en France continentale en 2004, il est à ce jour présent dans 51 départements et continue son expansion. Il est également, et malheureusement bien adapté à l'environnement urbain. La Ville particulièrement doit agir sur son domaine, mais chacun a un rôle à jouer pour protéger sa santé, celle de ses proches, de ses voisins en limitant la pullulation des moustiques dans son environnement immédiat, à travers la gestion de l'eau et des déchets, par exemple. D'où la nécessité pour les communes de prendre plus activement leur part, notamment dans la dynamique qu'elles peuvent enclencher : une page publiée sur le site de la Commune, un relais sur la page Facebook et une demi-page dans le magazine municipal, c'est finalement assez peu et la Ville pourrait faire beaucoup mieux vu l'importance du sujet. Ambès, Le Bouscat ou Villeneuve d'Ornon se sont investies notamment dans la vente de pièges et l'organisation de réunions publiques. Un travail en lien avec les associations pessacaises pourrait être organisé à l'image de l'action entamée à Toulouse par les Brigades du Tigre qui ont également mutualisé des achats. Il existe différentes espèces, mais la période de sa présence s'étend de mai à novembre. Donc cette question a plusieurs objectifs :*

*- celui de dresser un bilan, car si nous savons que la Ville n'a pas d'obligation de résultat sur ce sujet, nous pensons qu'elle a une obligation de moyens et contrairement à d'autres communes elle n'a pas tout mis en œuvre ;*

*- celui d'être utile en anticipant l'avenir. Il faudra mettre en œuvre dès le début de l'année prochaine un travail collectif avec les acteurs associatifs pour mieux informer et aider les Pessacaises et les Pessacais dans un combat qui ne peut être que collectif ;*

*- celui de clarifier enfin, alors que l'établissement interdépartemental pour la démoustication du littoral atlantique qui bénéficiait jusqu'à présent d'un financement important, notamment du Conseil Départemental de la Gironde a jeté l'éponge et qu'un décret de mars 2019 donne aux maires une mission de prévention aux côtés de l'Agence régionale de santé, rebattant la carte des compétences et des responsabilités.*

*Certains maires sont volontaires, j'ai cité quelques exemples, mais de votre position nous ne savons rien. Merci dès lors des éclairages que vous pourrez apporter sur ce sujet. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Vous ne savez rien, mais nous savons tout. »* puis il donne la parole à **Monsieur MARI** qui répond : « *Monsieur le Conseiller, vous interrogez Monsieur le Maire sur la prolifération des moustiques sur notre Commune. Vous avez*

entièrement raison, c'est un sujet qui a créé de nombreux désagréments. Les conditions météorologiques sont hélas propices à la prolifération des moustiques.

Aujourd'hui, le moustique tigre est implanté en Gironde et sur la Métropole en particulier, car il s'agit d'un moustique très urbain. C'est pourquoi, contrairement à vos affirmations, la Ville de Pessac agit. Elle agit en concertation avec l'Agence régionale de santé, Bordeaux Métropole et le tissu associatif.

Premièrement, nous avons communiqué sur ce sujet via le journal municipal Pessac en direct, par l'intermédiaire des réseaux sociaux et le site Internet de la Ville.

Deuxièmement, vous demandez d'anticiper l'avenir par un travail collectif avec les acteurs associatifs. Si vous aviez pris le temps d'aller vous renseigner complètement sur le sujet, vous auriez appris que l'association Écosite du Bourgailh se mobilise pour sensibiliser aux moustiques tigres : stand devant la serre tropicale pour interpeller les visiteurs et rappeler les bons gestes, tenue d'un stand lors du Printemps du Bourgailh, distribution de flyers et organisation de réunions publiques en collaboration avec les syndicats de quartiers de Pessac qui sont des relais d'opinion majeurs.

Troisièmement, le décret que vous citez, décret du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il dit très clairement à l'article 3 : « Les actions mentionnées sont exercées par l'Agence régionale de santé. » De plus il est inexact d'affirmer que ce décret donne une mission de prévention aux maires. L'article 2 confirme simplement les dispositifs existants prévus par le Code général des collectivités territoriales que nous mettons déjà en œuvre.

Enfin et c'est là la vraie question des responsabilités de chacun dans le sujet qui touche le quotidien des Pessacais, vous déclarez : « L'établissement interdépartemental pour la démoustication, EID, qui bénéficie jusqu'à présent d'un financement important du Conseil Départemental de la Gironde a jeté l'éponge. » D'une part le sujet de la démoustication reste une compétence optionnelle des Conseils Départementaux. Les Départements, dont la Gironde, disposent des moyens d'intervention avec une participation des communes et Pessac a cotisé de 2011 à 2018 sur ce sujet. Vous avez fait le choix de vous désengager, c'est un fait. D'autre part, les administrateurs de cet établissement public ont décidé de dissoudre cette structure à la suite de la publication de ce décret et à la nouvelle organisation territoriale créée par la loi NOTRe. Le EID repose aujourd'hui sur 3 régions, 3 agences régionales de santé, et 3 directions régionales de l'environnement, quelle complexité ! Cela ne permet pas d'agir avec efficacité et proximité. Bordeaux Métropole a donc repris la main en mettant en œuvre de nombreuses prestations : enregistrement, traitement et suivi des plaintes des usagers, organisation des visites à domicile, traitement physique des gîtes repérés, préparation et planification des interventions en zones urbaines, etc.

Il n'y a malheureusement pas de solution radicale pour lutter contre le moustique tigre et se protéger n'est pas chose aisée. Il faut supprimer, dans la mesure du possible, tous les points d'eau stagnante à proximité de son domicile : soucoupes des pots de fleurs, réservoirs d'eaux pluviales, regards, gouttières, etc. Cela est bien l'affaire de tous. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Le Conseil Départemental de la Gironde a initié une réforme de la carte scolaire des collèges pessacais. Cette réforme a conduit à la bascule d'une partie de l'école Jacques Cartier vers le collège de l'Alouette. Le comité de quartier et les parents d'élèves se sont investis pour travailler sur les questions de déplacement. Le Conseil Départemental, dans le cadre du dialogue initié, a décidé de donner une année supplémentaire pour la mise en œuvre de cette réforme. Nous avons proposé de flécher une partie du FDAEC ou de son intégralité aux travaux de rénovation nécessaires à la sécurisation de la passerelle il y a déjà plusieurs mois. Un engagement aurait été pris auprès des parents d'élèves pour la mise en œuvre d'un transport spécifique.

Pourriez-vous donc nous confirmer la mise en œuvre de ce transport scolaire permettant de desservir le collège de l'Alouette pour la zone située entre l'avenue du Bourgailh, la rue Joseph-Paul Boncour, et la rocade ? Pourriez-vous nous indiquer les initiatives prises pour sécuriser la passerelle permettant de traverser la rocade depuis la rue Cicéron vers la rue

*des Noyers ainsi que les cheminements continuant vers le collège ? Merci des précisions que vous pourrez apporter. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui répond : *« Monsieur le Conseiller Municipal, je vous remercie pour votre question. Concernant la mise en place d'une ligne de bus pour desservir ce quartier vers le collège de l'Alouette, elle n'a pas été pour l'instant finalisée puisque la modification de la carte scolaire que le Département a décidée n'entrerait en vigueur qu'à la rentrée 2020. Nous avons tenté de quantifier au printemps dernier le nombre d'enfants qui seraient concernés par cette potentielle ligne de bus, et nous en avons trouvé moins de 9.*

*Le 24 mai dernier, nous avons fait une visite du secteur avec les représentants des parents d'élèves et le Président du quartier du Monteil afin de visualiser le parcours des enfants. À la suite de cette visite, différents travaux ont été effectués ou programmés au niveau du cheminement piéton : rebouchage de trous, nettoyage autour du cheminement, création de passages piétons. Nous n'avons pas relevé de points durs, mais la passerelle était source d'inquiétudes. Courant septembre, la passerelle, les rampes d'accès ainsi que les escaliers ont été nettoyés et totalement dégagés de la végétation.*

*S'agissant de l'éclairage de l'ouvrage, il sera procédé la semaine prochaine à la création d'un éclairage public complémentaire pour un coût de 14 000 €. 5 points d'éclairage créés pour les plateformes d'accès et la passerelle elle-même. Il est également prévu d'éclairer les rampes d'accès cyclables passant sous la passerelle.*

*Enfin, les parents d'élèves ont demandé qu'une protection physique soit posée sur la passerelle de manière à éviter que les élèves jettent des objets vers la rocade, ce qui, je vous rassure, n'est jamais arrivé jusqu'à présent. Nous avons donc contacté le service ouvrage d'art de Bordeaux Métropole pour étudier la réalisation de ces parapets surélevés. Ce dossier, vous le voyez, préoccupe la Ville de Pessac qui répond en associant les Pessacais concernés. Je tiens à rajouter qu'il n'y a eu aucune concertation avec la Ville avant que vous et vos collègues du Conseil Départemental décidiez de modifier la carte scolaire. Ce n'est que parce que les parents d'élèves se sont manifestés lors de la réunion publique de présentation que vous avez repoussé la modification de la carte scolaire d'une année. À cet égard, par défaut de prévisions démographiques du Conseil Départemental, nous n'avons rien d'autre à proposer aux collégiens pessacais que de changer de zone, alors que c'est d'un nouveau collège dont Pessac a besoin. Le Maire en a d'ailleurs fait la demande au Conseil Départemental à l'automne dernier. Réponse de Jean-Luc GLEYZE : « Il n'y a pas de besoin sur Pessac, le nouveau collège de Mérignac Beutre pourra absorber les nouveaux besoins. » Je laisse aux parents des collégiens pessacais le soin d'apprécier la démarche du Conseil Départemental que vous représentez avec Mme CURVALE. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. HAURIE** qui déclare : *« Je ne sais pas à qui la question doit être adressée. Probablement, compte tenu du débat du Conseil Municipal du 10 décembre 2018, à Monsieur le Premier Adjoint. En effet lors de ce Conseil Municipal, Monsieur le Premier Adjoint, vous avez demandé aux élus du Conseil Municipal que le Maire puisse bénéficier d'une protection fonctionnelle. À cette époque, Monsieur le Maire faisait l'objet d'une enquête. Cette délibération portée par votre majorité énonçait qu'au regard des éléments dont vous aviez connaissance, les faits pour lesquels Monsieur le Maire fait l'objet d'une enquête ne peuvent être regardés comme ayant le caractère d'une faute détachable de l'exercice de ses fonctions. Nous n'avons pas pris part au vote, expliquant que nous ne connaissions pas cette affaire, sinon ce qu'en avait rapporté la presse.*

*Il nous était donc par conséquent tout à fait impossible de prendre un parti quelconque. Voter contre la délibération qui était proposée était condamner sans savoir et contraire au principe de présomption d'innocence, voter pour était absoudre par avance puisque maladroitement la délibération nous invitait à affirmer, par hypothèse, que les faits que nous ne connaissions pas ne pouvaient être regardés comme ayant le caractère d'une faute détachable du service.*

*Monsieur le Premier Adjoint avait conclu le débat en énonçant que nous reprenons, à la*  
Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019 page n° 47<sup>er</sup>

*virgule près, les propos rapportés dans le procès-verbal du Conseil de décembre 2018 « dans le cas où un juge déciderait qu'il s'agit d'une faute personnelle donc détachable de ses fonctions, la Ville pourrait se retourner contre le Maire pour obtenir le remboursement des frais engagés . C'est toujours faisable, mais de toute façon, connaissant l'intégrité du Maire, il n'y a pas de doute qu'il rembourserait ces frais de lui-même. Vos propos sur la présomption d'innocence vous honorent et nous noterons que l'Opposition ne prendra pas part au vote. »*

*Vous avez donc conclu le débat sur cette délibération en énonçant que les propos énoncés sur la présomption d'innocence nous honoraient, nous avons simplement respecté un principe reconnu dans la Déclaration des Droits de l'Homme, comme nous faisons le choix de ne pas dévier de la confiance que nous accordons à la justice aussi bien avant qu'elle ne se prononce qu'une fois qu'elle est passée.*

*Pour rappel, la protection fonctionnelle permet principalement de prendre en charge les frais d'avocat et Monsieur le Premier Adjoint a spontanément annoncé lors du débat relatif à la délibération demandant l'octroi de cette protection que remboursement il y aurait si la faute considérée par le juge était détachable.*

*Nous sommes bien ici dans un cas où un juge a décidé qu'il s'agit d'une faute personnelle non détachable du service puisque la condamnation pour prise illégale d'intérêts a été prononcée, si on se réfère encore une fois à l'article publié par Sud-Ouest de septembre. La presse étant malheureusement la source d'informations dont nous disposons à ce jour.*

*Aujourd'hui nous demandons quelle conséquence est tirée de cette décision de justice, si le remboursement des sommes prises en charge par la Commune dans cette affaire a bien été effectué. Dans ce cas nous souhaitons disposer des éléments en attestant. »*

**Monsieur le Maire** répond : *« M. HAURIE, je vais vous décevoir, c'est moi qui vais vous répondre. Monsieur le Conseiller Municipal, mais je devrais m'adresser à l'ensemble du Groupe, il ne suffit pas d'invoquer la présomption d'innocence pour la respecter, au contraire. Vous l'avez bafouée tant lors de votre vote initial que dans l'énoncé de cette question orale et ce n'est pas en mettant en difficulté mon Premier Adjoint que cela change quelque chose. Vous n'avez pas respecté la présomption d'innocence en refusant de voter la protection fonctionnelle qui est pourtant due à tout agent public fonctionnaire et élu mis en cause au cours de l'exercice de ses fonctions. Vous ne respectez pas la présomption d'innocence aujourd'hui en voulant tirer des conséquences immédiates d'un jugement qui est pourtant frappé d'appel. Je ne me fais aucune illusion sur le fait que vous ne respecterez jamais la présomption d'innocence, car depuis mon élection vous préférez systématiquement le dénigrement personnel pour ne surtout pas avoir à aborder le fond des questions politiques pessacaises. Ne me demandez pas de rembourser des sommes que la Ville de Pessac ne paie pas puisqu'elle est déjà remboursée par l'assurance. Cette demande traduit une fois encore votre méconnaissance des dossiers pessacais, et dire que vous avez été premier adjoint de mon prédécesseur, puisque vous ne pouvez ignorer que la Ville de Pessac est assurée pour cette protection fonctionnelle, elle l'est depuis toujours. Cette demande montre également votre incompétence en matière juridique où vous confondez mise en cause pénale et faute personnelle détachable. Ce qui est tout aussi étonnant non pas parce que vous seriez juriste ce que vous n'êtes pas, mais certains de vos collègues de l'Opposition PS le sont ou du moins font profession de l'être. Ce qui, si on admet leur compétence, ne laisse pas d'interroger sur leur bonne foi. En somme, votre question illustre une fois de plus que vous préférez la polémique aux débats sur les projets. Ne comptez pas sur moi pour vous faciliter la tâche. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : *« Plus de 80 maires ont pris un arrêté anti-pesticides dont en Gironde la Maire de Pempuyre et récemment le Maire de Bègles. Ces maires ont estimé qu'il était de leur devoir de prévenir et faire cesser dans leur commune les pollutions dues aux pesticides qui nuisent à la santé humaine et la biodiversité. Vous avez déjà déclaré dans la presse, Monsieur le Maire, que vous ne prendrez pas d'arrêté anti-pesticides à Pessac, ville où pourtant les vignes sont très présentes jusqu'en plein cœur des quartiers. La même source cite le fait qu'en 2016, à la Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019*

*suite des révélations de l'enquête de Cash Investigation sur les pesticides en Gironde, vous avez réuni les responsables des exploitations viticoles de la commune et vous leur avez demandé d'avoir de « bonnes pratiques », c'est une citation de l'article.*

*1<sup>er</sup> octobre 2019, où en sommes-nous ? Quels sont les résultats de vos discussions avec les responsables des châteaux viticoles ? En quoi les riverains sont-ils désormais mieux protégés ? Vous n'avez fait aucune communication sur ces sujets. En Conseil Municipal, je vous ai déjà interpellé sur les pesticides en déposant une motion en juillet 2018 pour appeler le Gouvernement et les Parlementaires à aller plus loin dans la loi EGALIM, et notamment à respecter l'engagement initial du Président MACRON d'interdire le glyphosate d'ici fin 2020. Vous avez voté contre.*

*Plus récemment, en mars de cette année, je vous ai demandé de soutenir l'appel des Coquelicots réclamant l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Pas d'engagement de votre part, mais un rappel de la réunion que vous avez tenue en 2016 avec les responsables des châteaux viticoles.*

*Aujourd'hui notre Conseil Municipal se réunit le jour de la clôture de la consultation expresse des 3 Ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Santé, de l'Agriculture annonçant une distance minimale de 5 à 10 mètres entre les exploitations traitées avec des pesticides et les riverains. Comme plusieurs associations environnementales, Europe Écologie les Verts a proposé un outil pour faciliter la participation à cette consultation en faisant de la pédagogie. Je l'ai évidemment utilisé pour réclamer la fin des pesticides à proximité des habitations. Là encore, aucune communication à votre initiative pour inciter et aider les Pessacais pourtant très concernés par les pesticides, à participer à cette consultation ministérielle.*

*Monsieur le Maire, pourriez-vous faire preuve de transparence en communiquant au Conseil Municipal et au Pessacais les résultats de votre dialogue avec les propriétaires viticoles de la Commune et votre position sur cette consultation lancée par les 3 Ministères ? »*

**Monsieur le Maire** répond : *« Madame la Conseillère Municipale, la politique, surtout si elle est pratiquée et non fantasmée, est une recherche permanente de conciliation d'intérêts apparemment contraires ou du moins pas toujours spontanément convergents. Prendre un arrêté d'interdiction des pesticides est une décision qui, aujourd'hui, n'a aucune portée juridique. Cela revient en revanche à une portée symbolique forte et cela pousse à une réflexion nationale que je soutiens pleinement. Pour autant, au vu des circonstances particulières de Pessac, avec des châteaux viticoles de grand prestige, qui font l'histoire et le patrimoine de notre ville, il me semblerait désobligeant et franchement hostile à leur égard de prendre un tel arrêté aujourd'hui. Ce serait d'autant moins compris que nos partenaires de Haut-Brion, Pape Clément, Haut-Bacalan, Haut Brana et les Carmes Haut-Brion, qui ont répondu immédiatement à mes sollicitations en 2016 à la suite du reportage de Cash Investigation dont vous faites mention.*

*Contrairement à ce que vous énoncez, j'avais fait un retour, même à plusieurs reprises auprès des citoyens, en réunion publique puisque ce sujet les avait préoccupés. Cela ne me gêne aucunement de vous répéter ce que vous aviez déjà entendu, mais l'éloignement des échéances électorales vous avait sans doute rendu moins attentive à cette thématique tant il est vrai que votre conscience écologique se réveille opportunément juste avant les élections.*

*En premier lieu, j'avais saisi notre délégataire en matière d'eau potable pour connaître les conséquences de l'utilisation des pesticides sur les niveaux enregistrés dans les captages sur Pessac.*

*Le seul concerné sur Verthamon et les seuils réglementaires sont très loin d'être même effleurés en période de traitement des vignes, nous étions à moins de 10 % du seuil autorisé. Le reste de l'année, il n'y a aucun résidu perceptible dans les analyses.*

*En second lieu, pour connaître les alternatives au traitement, j'avais saisi Bordeaux Sciences Agro qui exploite le château de Luchey-Halde sur Mérignac, qui travaille sur une viticulture raisonnée et très sobre en phytosanitaire. Le même type de raisonnement m'avait été tenu par le Président de l'appellation Pessac Léognan avec laquelle nous*

*entretiens depuis des relations étroites.*

*Enfin j'avais réuni les 5 châteaux pessacais dans mon bureau pour parler avec eux des mesures prises pour limiter l'usage des traitements phytosanitaires d'une part, et pour préserver la santé des riverains pessacais d'autre part. Grâce aussi à leur excellente santé financière et leur grande responsabilité vis-à-vis de leur clientèle très exigeante, ils sont en capacité de limiter au maximum leur usage des pesticides par des méthodes très modernes. Le traitement n'est fait que de manière très ciblée en période très courte, et en volumes par l'utilisation de matériels adéquats et novateurs sur lesquels d'ailleurs la Région Nouvelle Aquitaine a noué des partenariats pour développer ces outils.*

*Pour ce qui concerne les riverains, il a été convenu que chacun pourrait saisir le château voisin pour que ce dernier les informe par SMS, juste au moment des traitements phytosanitaires. En effet leur gestion très ciblée des traitements empêche une prévision à long terme des traitements, ils sont décidés juste avant, à quelques heures du moment adéquat qui dépend de la température, de l'hydrométrie, du point de rosée, etc.*

*J'ajoute enfin que la Préfecture de la Gironde avait publié la carte des établissements sensibles à moins de 50 mètres des vignes pour tout le département, et aucun établissement pessacais n'y figurait contrairement à d'autres communes de la Métropole.*

*J'espère, Mme CURVALE, que vous saurez voir dans ce que j'ai décrit une pratique impliquée et responsable de la fonction municipale qui, je l'espère aussi, pourra un jour avoir le pouvoir réglementaire en la matière, non pour agir de manière clanique, mais pour concilier au mieux les intérêts sanitaires, écologiques et économiques de sa population, de son territoire, et de la biodiversité.*

*Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée. »*

**La séance est levée à 23h.**